

finances **News** HEBDO

PREMIER HEBDOMADAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Directeur de la publication : Fatima Ouriaghi

Importations automobiles

De nouvelles restrictions en perspective



P. 20

RÉSERVES EN DEVISES

Une sortie à l'international «le plus tôt possible»

P. 13

POINT BOURSE HEBDO

Evolution de l'indice Masi depuis juin 2019



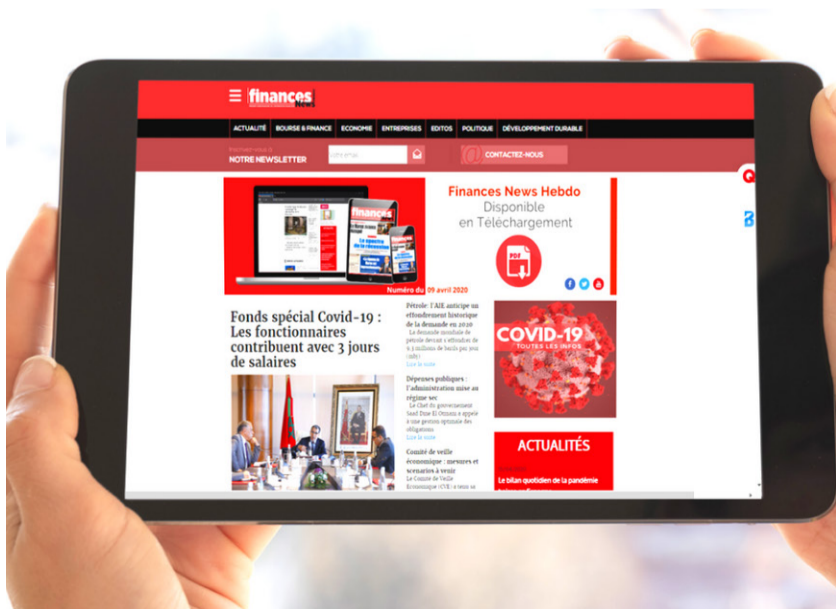
Le Masi se «déconfine»

P. 9

Budget général de l'Etat

Quelle marge de manœuvre face à la crise ?

P. 24



Restez informés en continu sur **fnh.ma**, la plateforme web de **Finances News Hebdo**





EDITORIAL

Par Fatima Ouriaghli

UN GOUVERNEMENT
PRESQUE SYMPATHIQUE

Il nous a été donné de constater, depuis le déclenchement de cette crise sanitaire inédite, une concrétisation à la fois magnifique et touchante des principes de citoyenneté. Un gouvernement au rendez-vous, une solidarité agissante, le soutien sans faille aux ménages et entreprises impactés, une générosité débordante de toutes ces bonnes volontés qui ont contribué aux ressources du Fonds spécial pour la gestion du Covid-19, une mobilisation patriotique du personnel de santé, le respect du confinement par les citoyens... voilà peut-être les ingrédients qui expliquent pourquoi, aujourd'hui, le Maroc est cité en exemple à l'international pour la manière avec laquelle il gère cette pandémie.

De quoi être fiers en tant que Marocains ? Bien évidemment. Car, quand dans certaines économies développées, qui ont bien plus de moyens que le Royaume, l'on tergiversait sur les mesures à prendre sur fond de critiques acerbes des gouvernants, au Maroc, les briques pour lutter contre la propagation du Covid-19 ont été posées progressivement, de façon méthodique, logique et cohérente. Suscitant, de fait, l'adhésion de l'ensemble de la population. Cette union exemplaire, dans cette épreuve difficile, nous a fait oublier la politique et ses arithmétiques malsaines, pour nous offrir le visage d'un gouvernement presque sympathique, qui a su faire les bons choix.

Un gouvernement qui a su faire taire ses différences et divergences, ses rancœurs et animosités et ses batailles

d'égo et de leadership, pour se mettre exclusivement au service de la collectivité.

Souvenons-nous qu'il y a juste deux mois, l'arène politique était polluée par les polémiques stériles au sein de la majorité gouvernementale et autres guéguerres entre formations politiques. Souvenons-nous qu'il y a deux mois, l'Exécutif faisait face à une défiance exacerbée des Marocains.

Souvenons-nous qu'il y a deux mois, la

W

Au Maroc, les briques pour lutter contre la propagation du Covid-19 ont été posées progressivement, de façon méthodique, logique et cohérente.

parole politique n'était pas audible.

Aujourd'hui, comme par enchantement, les intelligences rebelles semblent pacifiées et même les leaders politiques de l'opposition semblent faire profil bas. Autrement dit, le peuple fait confiance à ses gouvernants. Et osons-le dire: c'est la première fois, depuis que cette majorité est en place, qu'une telle sérénité transparait dans l'action gouvernementale.

Ce capital sympathie des citoyens vivra-t-il au-delà de la crise sanitaire ? On verra bien. Il appartient à ceux qui sont au pouvoir de l'entretenir. ! ♦

www.facebook.com/FNhebdo

Actualité

- 4 Voyons voir : Coronavirus : La Chine se sucre, le monde rit jaune
- 5 Ça se passe au Maroc
- 6 Ça se passe en Afrique
- 8 Ça se passe en dans le monde

Bourse & Finances

- 9 Point Bourse Hebdo : Le Masi se «déconfine»
- 10 Bourse : Des règles comptables adaptées au Covid-19 pour les entreprises
- 11 Banques : Crédit du Maroc fait preuve de rigueur face au Covid-19
- 12 Banques : La machine du crédit sur la corde raide
- 13 Réserves en devises : Une sortie à l'international «le plus tôt possible»
- 14 Boursenews



Economie

- 20 Marché automobile : De nouvelles restrictions sur les importations en perspective
- 21 Automarché : Chute historique des ventes de véhicules
- 22 Droit d'accès à l'information : Un rempart contre les «fake news»
- 23 Entretien avec Azeddine Akesbi : «La loi sur le DAI brille par son caractère restrictif»
- 24 Budget général de l'Etat : Quelle marge de manœuvre face à la crise ?
- 25 Entretien avec Driss Nokta : «L'arrêt d'activité dans le secteur immobilier est compris entre 50 et 60%»
- 26 Entretien avec Nesrine Roudane : «Le télétravail n'est pas prévu par le code du travail marocain»
- 28 Justice numérique : Des défis techniques et juridiques majeurs à relever
- 29 Entretien avec Amine Handir : Livraison à domicile, «Le marché connaîtra un chamboulement radical après le Covid-19»



Focus Agricole

- 30 Semis directs : L'OCP veut vulgariser la technique

Culture

- 32 Arts plastiques : La Lettre à Qotbi

Développement durable

- 34 Energies renouvelables : Le Royaume-Uni lorgne le marché marocain
- 35 Objectifs de développement durable : Le Covid-19 : une aubaine ou un handicap ?



L'univers des TPME

- 36 Accompagnement des PME en Afrique du Nord : Proparco injecte 20 millions de \$

ENTREPRISES & TPME, LE DÉCOUVERT, OXYGÈNE POUR VOUS DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE

En cette période de crise, Bank Of Africa s'engage à vos côtés en mettant à votre disposition le découvert **Oxygène**.

- Un crédit à **taux bonifié** pour couvrir les charges courantes de votre entreprise (salaires, loyers, achats nécessaires de matières...)
- Un crédit souple et un **remboursement différé** à fin 2020 avec possibilité de **rééchelonnement** en cas de besoin

Pour toute information et pour le montage de vos dossiers de crédit, contactez votre conseiller clientèle.

0522 49 85 85



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



www.fnh.ma



Coronavirus

La Chine se sucre, le monde rit jaune

Par D. William

Le monde... rit jaune depuis maintenant plus de deux mois. Depuis que les miasmes du nouveau coronavirus ont commencé à se disséminer sur toute la planète. Oui, le monde a les boules. Pas moins de quatre milliards de personnes, soit plus de la moitié des habitants de cette planète, sont confinées pour éviter la proration du Covid-19. Loin des convenances et des formules diplomatiques, le citoyen lambda que je suis est tenté de dire : « franchement, la Chine nous fait ch... ».

Car ce que nous vivons actuellement, c'est à cause des Chinois. Le président américain Donald Trump a d'ailleurs foulé les règles de bienséance et ne s'est pas embarrassé pour octroyer la nationalité chinoise au coronavirus, au risque de créer des tensions diplo-

matiques entre les deux pays. Les Chinois doivent-ils pour autant s'offusquer ? A l'évidence non. Car on a beau retourner cette crise sanitaire sous toutes les coutures, on revient au point de départ : la province de Wuhan où, selon la version officielle, les Chinois ont tripatouillé le pangolin. Ce qui a débouché sur cette crise planétaire, parce que le coronavirus ne s'est pas contenté d'agir localement, mais il a troqué son passeport wuhanais pour s'internationaliser. Les Chinois doivent donc faire profil bas, au regard de la souffrance créée par le Covid-19 à travers le monde.

Je suis remonté contre eux parce qu'au départ, ils n'ont pas dit toute la vérité autour de l'ampleur et de la nature de cette crise en Chine. Ce qui aurait pu permettre aux Etats de mieux se préparer et, sans

aucun doute, de réduire le nombre de morts.

Je suis remonté contre eux parce qu'actuellement en Chine, les Subsahariens vivent un véritable calvaire, sur fond de racisme. Depuis plusieurs semaines, des témoignages font état de mesures discriminatoires contre les Africains, avec expulsions de leur logement, refus de leur louer des appartements, interdiction d'entrer dans les centres commerciaux et restaurants, quarantaine obligatoire même lorsqu'on est testé négatif...

Je suis en colère contre les Chinois quand je me rends compte qu'en ce moment, ils tirent un immense profit économique de cette crise sanitaire. D'où viennent la grande majorité des masques portés à travers le monde ? De la Chine, qui fait monter les enchères au regard de la demande mondiale importante, et où certains

fabricants poussent le vice jusqu'à commercialiser des masques non conventionnels.

D'où viennent la plupart des tests vendus dans le monde ? De la Chine : là encore, plusieurs pays, dont le Canada, l'Espagne et le Royaume-Uni ont eu à recevoir des tests défectueux. Le Royaume-Uni s'est vu ainsi fourguer pour 20 millions de dollars de tests inopérants.

C'est un brin immoral de profiter d'une crise sanitaire mondiale dont on a été à l'origine pour s'enrichir. Je ne suis pas adepte de la thèse complotiste, mais reconnaissons qu'au final, les Chinois nous ont bien eus :

- Selon le bilan du 5 mai au soir, sur une population de 1,4 milliard d'habitants en Chine, il n'y a eu que 82.881 cas pour 4.633 morts, quand en France on compte 170.551 cas et 25.531 morts, 250.561 cas et

25.613 morts en Espagne, 213.013 cas et 29.427 décès en Italie, ou encore 1.225.471 cas et 71.245 morts aux USA.

- La Chine nous vend aujourd'hui tout ce dont nous avons besoin pour lutter contre le Covid-19. Début avril, les exportations chinoises de masques se chiffraient à 4 milliards d'unités, en plus des respirateurs, kits de détection et autres vêtements de protection.

- La machine économique chinoise tourne pendant que dans la plupart des pays dans le monde l'on s'accommode d'un confinement difficile en étant opprimés par un déconfinement problématique, lequel contraint les gouvernants à tenter de trouver le juste équilibre Economie-Santé.

Avec le recul, je suis tenté de poser une question : A qui profite le crime ? ♦

Offre spéciale d'abonnement à

48 Numéros (384 DH)
Finances News Hebdo

+ 2 Numéros (80 DH)
Hors Série



AU PRIX de 380 DH

BULLETIN D'ABONNEMENT

OUI, je souhaite m'abonner à cette offre spéciale pour 1 an

Mon abonnement comprend :

- 52 numéros Finances News hebdo & 2 numéros du série.

Voici mes coordonnées :

M Mme Mlle

Nom/Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tél : Fax :

E-mail :

Mon règlement ci-joint par :

- Chèque bancaire ou virement bancaire à l'ordre de JMA Conseil :

Banque Populaire, Agence Abdelmoumen, Compte N° 21211 580

5678 0006-Casablanca - (Maroc)

Coronavirus

Réalisation d'un respirateur intelligent artificiel 100% marocain

La Fondation de recherche, de développement et d'innovation en sciences et ingénierie a mis au point, en collaboration avec un comité de médecins composé d'une équipe de l'Université Mohammed VI des sciences de la santé et d'un médecin militaire du service de santé militaire des FAR, un dispositif médical intelligent distribué de respiration artificielle à modes multiples.

La réalisation de ce prototype a été parrainée par le groupe sucrier

marocain Cosumar. Il sera destiné à répondre aux besoins des différents centres médicaux accueillant les personnes souffrant de problèmes respiratoires.

Ce respirateur artificiel, dont le brevet a été déposé auprès de l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), est en cours d'homologation par les autorités compétentes et sera produit et commercialisé par une entreprise marocaine. ■



La Chambre des conseillers adopte le vote électronique

Le bureau de la Chambre des conseillers a décidé de prendre toutes les mesures nécessaires pour adopter le vote électronique lors des séances plénières et de généraliser ce système aux commissions permanentes à partir de la semaine prochaine.

Un communiqué de cette institution législative, publié à l'issue de la réunion hebdomadaire à distance du bureau de la Chambre, tenue lundi et présidée par Hakim Benchamach, président de la Chambre des conseillers, indique que «dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 60 de la Constitution dans son



premier chapitre, qui stipule que le droit de vote des membres est un droit personnel qui ne peut être délégué, et l'article 175 lié au règlement intérieur de la Chambre, qui stipule que le vote doit se dérouler en public et à main levée ou par le biais du dispositif

électronique réalisé à cet effet, le bureau a décidé de prendre toutes les mesures nécessaires pour adopter le vote électronique durant les séances plénières, tout en le généralisant aux commissions permanentes, à partir de la semaine prochaine».

Le président de la Chambre des conseillers et les membres du bureau ont, par la même occasion, souligné l'importance de mobiliser tous les moyens techniques et logistiques pour le travail à distance, de manière à garantir la participation de tous les membres de la Chambre aux travaux de cette institution. ■

L'Intérieur alerte sur la présence du Covid-19 dans les eaux usées

Dans le cadre du suivi de la pandémie du virus Covid-19, des études menées dans plusieurs pays ont démontré la possibilité de présence de traces du génome de coronavirus dans les eaux usées issues des selles des personnes atteintes.

Le ministère marocain de l'Intérieur

rappelle, à ce titre, que «toute utilisation des eaux usées est fixée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur (...) fixant les normes de qualité des eaux destinées à l'irrigation». «De ce fait, aucune eau usée ne peut être utilisée si elle n'a pas été préalablement reconnue épurée et conforme à la

norme», insiste le ministère. Dans une note adressée aux walis des régions et aux gouverneurs, l'Intérieur les invite à prendre toutes les dispositions nécessaires pour interdire toute utilisation non réglementaire des eaux usées, et ce dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19. ■

Le Groupe PSA redémarre son usine de Kénitra

Le Groupe PSA a annoncé le redémarrage progressif et sécurisé de la production le mercredi 06 mai 2020, tirée par l'activité commerciale.

«Protéger nos salariés et protéger notre entreprise demeurent les deux principes intangibles de la conduite de nos opérations. Notre protocole de mesures renforcées offre un haut niveau de protection à nos salariés dans le monde entier et constitue le premier critère de redémarrage de nos sites de production.

L'activité industrielle étant tirée par l'activité commerciale, qui est notre second critère, nous relançons de manière progressive et sécurisée notre appareil industriel pour fabriquer les voitures attendues par nos clients. Ainsi, ces deux critères guideront nos décisions pour les prochaines semaines et mois», indique Yann Vincent, directeur industriel du Groupe



PSA. «Depuis la fermeture de notre site, nous avons mis en place un protocole sanitaire renforcé sur notre site industriel de Kénitra avec l'appui de notre service médical et en collaboration étroite avec nos partenaires sociaux. L'application stricte de ce protocole est sous la responsabilité

de Rémi Cabon, directeur du site de Kénitra.

Grâce à cet effort collectif, validé par l'audit qui a eu lieu le 14 avril, nous pouvons sereinement reprendre la fabrication de la Peugeot 208 de façon progressive et sécurisée, tout en finalisant la montée en cadence de la Citroën Ami et en préparant les conditions d'un doublement de notre capacité de production à Kénitra», souligne pour sa part Samir Cherfan, Executive Vice President, région Afrique & Moyen-Orient du Groupe PSA. ■

ANP

Le trafic portuaire en hausse à fin avril

Le trafic portuaire a atteint un volume de 31,1 millions de tonnes à fin avril dernier contre 29,2 millions de tonnes pendant la même période de l'année précédente, soit une hausse de 6,3%, selon l'Agence nationale des ports (ANP). Concernant les flux des échanges, les importations se sont chiffrées à 20 millions de tonnes, marquant ainsi une augmentation de 5,2%, tandis que les exportations ont enregistré une nette amélioration de 7,4%, avec un volume de 11,1 millions de tonnes.

«La communauté portuaire, sous l'égide de l'ANP, a fait preuve d'un engagement sans précédent pour assurer le transit du commerce extérieur dans un contexte difficile marqué par le Covid-19 et par des importations massives de céréales», ajoute l'Agence.

Le commerce extérieur transitant par les ports, gérés par l'ANP depuis le début de l'année à fin avril de l'année en cours, a été fondamentalement marqué par des arrivées massives du trafic des céréales, qui ont atteint 3,4 millions de tonnes, en hausse de 36%, une grande performance des engrais et du phosphate brut avec des taux d'évolution respectifs de 63% et 6%, ainsi qu'une augmentation des importations de charbon (+5%).

En ce qui concerne le trafic des conteneurs, il s'est établi à 445.807 Équivalent vingt pieds (EVP) et 4,3 millions de tonnes, enregistrant une quasi-stagnation respectivement en tonnage et en nombre de conteneurs EVP.

Le port de Casablanca, en tant que principal port pour le transit du trafic domestique des conteneurs, a connu une hausse de 6% en EVP (+3% en tonnes). ■

LE PAIEMENT SANS CONTACT
UN GESTE BARRIÈRE

LE PAIEMENT PLUS SIMPLEMENT

Nigeria : Plus de 40% de la population sous le seuil de l'extrême pauvreté



Au Nigeria, environ 40% de la population vivent sous le seuil de l'extrême pauvreté avec moins d'un dollar par jour, selon un rapport du Bureau national des statistiques (NBS) sur la pauvreté et les inégalités.

Un total de 82,9 millions de Nigériens, soit 40,1% de la population nigérienne, vivent avec moins d'un dollar par jour, précise le rapport du NBS qui a mené une étude entre septembre 2018 et octobre 2019 avec l'appui de la Banque mondiale.

Le taux de pauvreté urbaine s'élève à 18,04%, tandis que le taux de pauvreté rurale est estimé à 52,1%, précise la même source, notant que le seuil de pauvreté national est calculé par les dépenses de consommation.

Tout Nigérien qui a des dépenses réelles par habitant inférieures à 137.430 nairas (environ 381 dollars américains) par an est considéré comme pauvre, selon les normes nationales.

Cette étude exclut l'Etat de Borno, au nord-est, qui a été ravagé par l'insurrection de Boko Haram pendant plus d'une décennie. ■

Cameroun : 226 millions USD du FMI pour combattre l'impact du coronavirus

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé le déboursement au Cameroun de 226 millions de dollars par le biais de son instrument de financement rapide, pour aider le pays à combattre l'impact économique de la pandémie de coronavirus.

Selon l'institution financière, l'objectif de ces fonds d'urgence est de «répondre aux besoins immédiats» du gouvernement camerounais résultant de la pandémie de Covid-19 et de la chute brutale des prix du pétrole.

«La faiblesse de la demande mondiale, la baisse des prix des produits de base et les mesures de confinement pèsent sur les perspectives et entraînent un impact économique et social important», explique un communiqué du FMI.

«Les autorités prennent des mesures décisives pour limiter la propagation du virus et son impact économique et social», a souligné le Directeur général adjoint du fonds, Mitsuhiro Furusawa, cité dans le communiqué. ■



Covid-19 : Au Sénégal, l'état d'urgence est prorogé jusqu'au 2 juin



Le chef de l'Etat sénégalais, Macky Sall, a prorogé pour la deuxième fois, jusqu'au 2 juin, l'état d'urgence proclamé le 23 mars en même temps qu'un couvre-feu (20h à 6h) sur toute l'étendue du pays pour relever le niveau de riposte à la pandémie du Covid-19.

«Conformément à la loi sur l'état d'urgence, ces mesures donneront en particulier aux autorités administratives compétentes le pouvoir de réglementer ou d'interdire la circulation des personnes, des véhicules ou des biens dans certains lieux et à certaines heures, d'interdire, à titre général ou particulier, tous cortèges, défilés, rassemblements et manifestations sur la voie publique; d'ordonner la fermeture provisoire des lieux publics et lieux de réunions, d'interdire, à titre général ou particulier, les réunions publiques ou privées de quelque nature qu'elles soient, susceptibles de provoquer ou d'entretenir le désordre», avait déclaré Macky Sall.

A ce jour, deux mois après l'apparition du premier cas positif au coronavirus dans le pays, le Sénégal compte plus de 1.200 cas positifs au Covid-19. ■

Afrique du Sud : Baisse de l'activité industrielle à un niveau record



L'activité industrielle en Afrique du Sud a reculé au mois d'avril à un niveau record à cause du confinement total mis en place pour freiner la propagation du coronavirus, selon l'indice le Purchasing Managers' Index (PMI), publié lundi par ABSA, l'une des grandes banques sud-africaines.

L'indice a baissé à 46,1 points en avril contre 48,1 points un mois auparavant, révèle le Bureau des études économiques de la banque, signalant que l'indice des activités commerciales a baissé à 5,1 en avril contre 30,7 en mars.

Par ailleurs, ajoute la banque, l'indice relatif aux conditions commerciales prévues durant les six prochains mois est tombé à 27,3, un niveau sans précédent.

La pandémie du Covid-19 intervient au moment où l'économie sud-africaine pâtit d'une grave récession. Selon les projections de la Banque centrale du pays, le produit intérieur brut sud-africain devra se contracter de 6.1 pc en 2020. ■

Covid-19 : L'OMS préoccupée par la hausse des cas communautaires en Afrique de l'Ouest



La directrice régionale de l'OMS Afrique, Dr Matshidiso Moeti, s'est dit préoccupée par l'augmentation du nombre de cas communautaires de Covid-19 en Afrique de l'Ouest.

«Nous sommes très préoccupés par la situation en Afrique de l'Ouest où nous voyons les cas communautaires s'étendre dans un nombre important de pays», a dit jeudi Dr Matshidiso Moeti, lors d'une e-conférence de presse.

«En Afrique de l'Ouest, le Nigeria reste le pays le plus touché avec 1.532 cas et 44 décès, suivi de la Côte d'Ivoire (1.238 cas et 14 décès), de la République de Guinée (1.351 cas et 7 décès) et du Sénégal (882 cas et 9 décès)», a-t-elle ajouté.

Selon elle, dès l'apparition des premiers cas, l'OMS avait prévenu que l'urgence absolue sur le continent africain était de prévenir la transmission communautaire pour interrompre la propagation à un stade précoce. ■

HORS SÉRIE

finances **News** **HEBDO**
PREMIER HEBDOMADAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

www.fnh.ma

Votre **étalon**

information

Nous ne donnons pas juste des informations,
mais l'information juste

finances **News** **HEBDO**
N° 38 - Décembre 2019 - Prix de vente 40 DH
PREMIER HEBDOMADAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE
Directeur de la publication : Fatima Ouriaghil

INCLUSION FINANCIÈRE
Tous concernés!
Les opérateurs publics et privés font de l'inclusion financière un enjeu de développement majeur.
ANALYSE.

BOURSE
2020
s'annonce meilleure

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
Un faisceau d'indices positifs

INDUSTRIE AUTOMOBILE
«La stratégie des écosystèmes a prouvé sa pertinence»

➔ EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX



Le Trésor US empruntera la somme record de 3.000 milliards de dollars au T2



Le Trésor américain a annoncé qu'il prévoyait d'émettre pour près de 3.000 milliards de dollars (environ 2.750 milliards d'euros) d'emprunts au deuxième trimestre. Un record, alors que l'administration fédérale aux Etats-Unis s'efforce de soutenir l'économie face aux conséquences de l'épidémie de nouveau coronavirus.

Exactement 2.999 milliards de dollars, ce montant est cinq fois supérieur à ce que le Trésor a emprunté sur un seul trimestre, en 2008, et il est aussi supérieur au montant maximal jamais emprunté sur l'ensemble d'une année fiscale, 1.800 milliards en 2009.

«C'est plus important que ce que nous ferions habituellement en une année», a dit un responsable du Trésor.

Par comparaison, les émissions nettes du Trésor américain ont été lors du dernier exercice fiscal de 1.820 milliards de dollars.

Lors de sa précédente estimation début février, le Trésor prévoyait au contraire de rembourser davantage qu'il n'emprunterait, avec un solde net négatif de 56 milliards de dollars d'emprunts sur la période avril-juin.

Le montant annoncé pourrait susciter des interrogations sur la capacité du marché à absorber un volume aussi colossal d'obligations souveraines en seulement trois mois.

Le Trésor américain a emprunté 477 milliards de dollars sur les marchés au premier trimestre. ■



PSA annonce une première vague de redémarrage des usines



PSA a annoncé une première vague de redémarrage de ses usines selon un protocole de sécurité renforcé et un calendrier très progressif pour épouser au plus près la demande qui accompagnera le déconfinement lié à l'épidémie de coronavirus.

«Le redémarrage progressif et sécurisé de la production s'effectuera au cours des prochaines semaines avec une première vague de réouvertures partielles de l'activité industrielle entre le 4 et le 11 mai, à partir du 11 mai en France», a déclaré le constructeur dans un communiqué.

Chez PSA, la première vague concernera cette semaine l'Inde, le Portugal et le Maroc, puis la semaine prochaine l'Espagne, la Slovaquie, plusieurs usines de mécanique en France et une seule usine d'assemblage, celle d'Hordain (Nord) en raison de l'important portefeuille de commandes engrangé en véhicules utilitaires produits sur ce site. ■



Espagne : Le nombre de chômeurs grimpe à plus de 3,83 millions à fin avril

Le nombre de chômeurs en Espagne a atteint 3.831.203 personnes à fin avril dernier, soit son niveau le plus haut enregistré au cours de cette période depuis 2016, a annoncé le ministère espagnol du Travail, des Migrations et de la Sécurité sociale.

Le nombre des sans-emploi dans le pays ibérique a progressé de 282.891 personnes en avril dernier, soit 7,97% de plus par rapport au mois précédent, en raison de l'impact de la pandémie de coronavirus, a précisé la même source dans un communiqué.

«La crise sanitaire du Covid-19 a commencé à avoir un impact notable sur le chômage à partir du 13 mars, avec une intensité particulière pendant les vacances de



Pâques. Au cours des dernières semaines d'avril, le chômage a modéré son rythme de croissance», a fait savoir le ministère. ■



Le Liban va solliciter le FMI pour une sortie de crise économique



Le gouvernement libanais a annoncé qu'il va solliciter l'aide financière du Fonds monétaire international (FMI) pour tenter de sauver le pays d'une grave crise économique qui a suscité un regain de contestation sociale.

A cet effet, le Premier ministre libanais, Hassan Diab, et le ministre des Finances, Ghazi Wazni, «ont signé la demande d'aide du FMI», indique un communiqué du gouvernement.

Cette décision intervient au lendemain de l'annonce d'un plan de relance pour tenter de sortir le Liban d'une grave crise marquée par une inflation galopante et une forte dépréciation de la Livre libanaise par rapport au Dollar.

«Nous faisons un premier pas pour sauver le Liban du profond déficit financier et il serait difficile de s'en sortir sans une aide efficace et décisive», a plaidé Diab. ■



La BCE doit justifier les achats de dette de la Bundesbank

La Bundesbank, la Banque centrale nationale allemande, devra cesser dans trois mois, au plus tard, d'acheter des emprunts d'Etats de la zone Euro pour le compte de la Banque centrale européenne (BCE) si cette dernière ne prouve pas



que ces achats sont justifiés, a décidé la Cour constitutionnelle allemande. Ce jugement constitue un revers pour le programme d'achats de titres publics (Public Sector Purchase Programme, PSPP), l'un des principaux outils du plan d'assouplissement quantitatif (QE) de la BCE, qui a permis depuis 2015 de limiter les coûts de financement des Etats membres.

La Cour a précisé que sa décision ne s'appliquait pas au plan d'achats de titres de 750 milliards d'euros lancé en mars dans le cadre des mesures d'urgence prises face à la crise liée à la pandémie de coronavirus.

La Cour donne à la BCE trois mois pour régler les problèmes du QE. Et au final, la décision laisse à la Bundesbank le choix de participer volontairement au programme. ■

Point Bourse Hebdo

Le Masi se «déconfiné»

- ◆ Un enchaînement de séances haussières a permis au Masi de rebondir de 5,27% cette semaine.
- ◆ Les volumes hebdomadaires ont considérablement augmenté.

Par Y. Seddik

Enfin du vert à la Bourse de Casablanca ! Cloîtré dans une zone de congestion pendant presque un mois, l'indice Masi s'est progressivement «déconfiné» cette semaine (du 28 avril au 5 mai) en se défaisant de deux obstacles techniques. Un enchaînement de plusieurs séances de forte hausse lui a permis d'inscrire un rebond de près 5,27% à 9.557 points, et de réduire légèrement ses pertes annuelles (-21,48%).

Malgré une macroéconomie morose, les opérateurs ont retrouvé un certain appétit pour les actifs risqués cette semaine. Des achats à bon comptes ont été opérés sur des grosses capitalisations et des valeurs de conviction.

Ces accumulations, couplées à des opérations d'allers-retours, ont dopé les volumes hebdomadaires. Ces derniers se sont chiffrés à 1,02 milliard de DH, soit presque le triple des échanges de

la semaine dernière (Attijariwafa bank a drainé 40% des flux de la période).

Pourtant, rien ne semble améliorer le moral des investisseurs : des prévisions de croissance revues à la baisse, une perspective de la notation souveraine dégradée, des chiffres du commerce extérieur en berne...etc. Seule la perspective d'un déconfinement, même très progressif, alimente l'espoir d'une reprise économique et favorise la prise de risque sur les actions.

Rappelons que sur le plan macro, le haut-commissariat au Plan (HCP) a revu à la baisse ses prévisions de croissance du PIB. La croissance économique nationale serait amputée de 8,9 points, au deuxième trimestre 2020, par rapport à son évolution d'avant crise Covid-19, au lieu de -3,8 points prévu au 7 avril. Cela représenterait une perte globale potentielle d'environ 29,7 milliards de DH pour la première moitié de 2020, au lieu de 15 milliards DH prévue au 7 avril.

Sur le plan micro, quelques émetteurs ont formulé des commentaires dans leurs

Evolution de l'indice Masi depuis juin 2019



communications financières de 2019 sur les éventuels effets de la pandémie du Covid-19 sur leur activité en 2020. En somme, sans grandes surprises.

Comportements des secteurs

Sur le plan sectoriel, 17 compartiments ont terminé dans le vert avec des hausses oscillant entre 6,53% pour les services de transport et 0,18% pour les assurances. A la baisse, les secteurs des services aux collectivités, de la sylviculture & papier et de la chimie ont reculé respectivement de 5,88%, 4,75% et 3,02%.

Les plus fortes hausses de la semaine ont été enregistrées par Sonasid (12,38%), Alliances (11,12 %), BMCI (10,09%), Ciments du Maroc (9,58%) et Attijariwafa bank (7,94%).

Les plus forts replis ont été accusés par Lydec (5,88%), Med Paper (4,75%), Crédit du Maroc (4,18%), Involys (4%) et M2M Group (3,99%).

Éléments techniques

Techniquement, le Masi a franchi la borne haute de son trading range, le message passe ainsi de neutre à haussier à court terme.

La prochaine résistance à travailler se situe à 10.200 points.

Autre fait à relever : le Masi a terminé, en données quotidiennes, au-dessus de sa MM20j pour la première fois depuis le 27 février.

À moyen-long terme, la tendance est baissière et seule une figure chartiste majeure de retournement pourrait la mettre à l'arrêt. ◆

DANS UN MONDE QUI CHANGE,
**VOS PLACEMENTS GRANDISSENT
DE JOUR EN JOUR**

BMCI MONÉTAIRE PLUS

OPCVM monétaire assurant à court terme,
liquidité quotidienne et sécurité
A BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNER



BMCI ASSET MANAGEMENT
GROUPE BNP PARIBAS



La banque d'un monde qui change

Bourse

Des règles comptables adaptées au Covid-19 pour les entreprises

- ◆ Amortissements des dons et des charges de sous-activité sur 5 ans.
- ◆ L'ETIC des entreprises à fin avril a permis d'y voir plus clair sur les impacts de la pandémie sur les comptes.

Par A. Hlimi

L'épidémie du Covid-19 a poussé le Comité de veille économique (CVE) à décider la mise en place d'un cadre comptable plus approprié, qui permet un traitement plus cohérent de certaines opérations dans le contexte exceptionnel et inédit que traversent les entreprises.

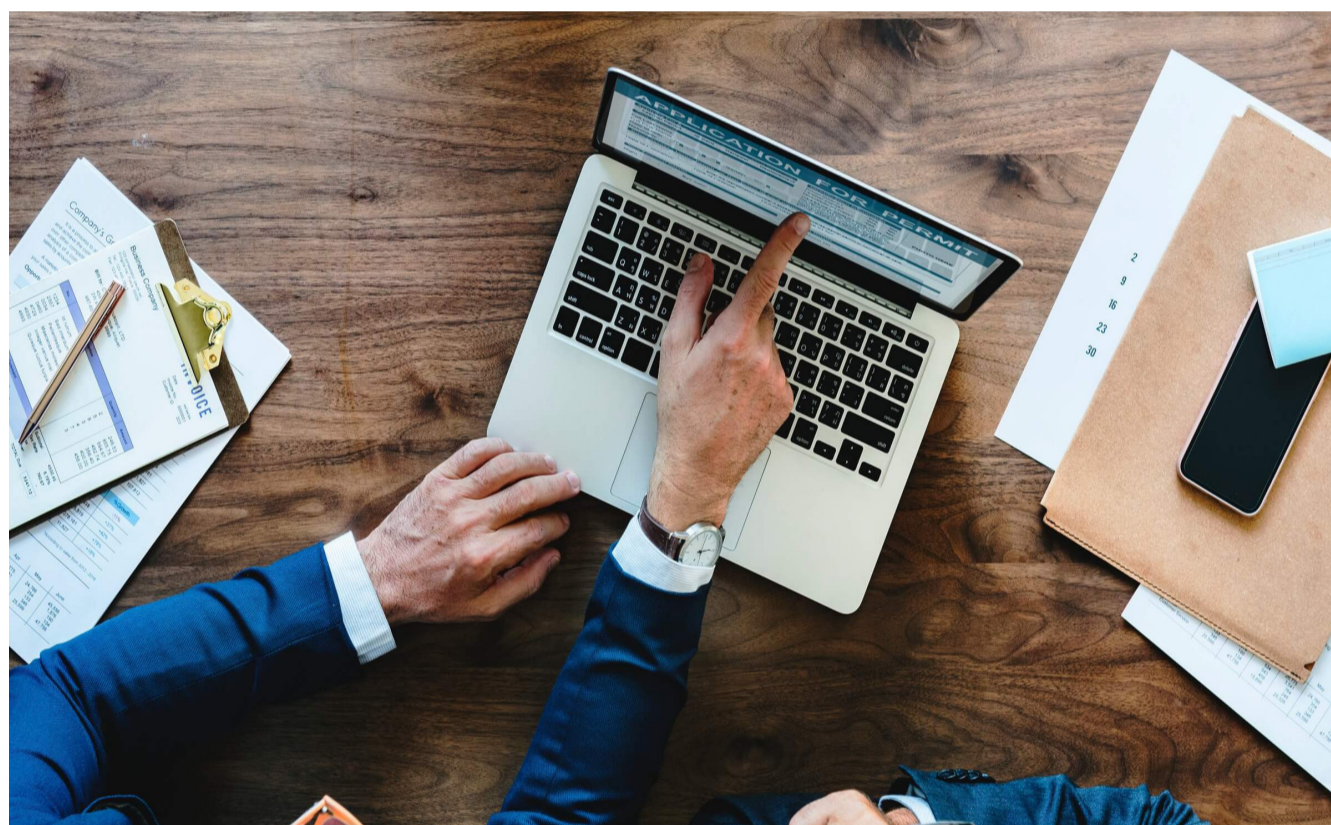
Le Conseil national de la comptabilité (CNC) a été saisi et a formulé un avis explicitant les incidences comptables de la pandémie du Covid-19. Certaines de ces règles vont soulager la capacité bénéficiaire des entreprises cotées en 2020.

Amortissement des dons sur 5 ans

Les sociétés cotées ont fait plusieurs milliards de DH de dons au Fonds de lutte contre le Covid-19, autant de ressources qui seront amputées de leurs résultats annuels 2020 si l'on se réfère aux normes comptables classiques.

Mais l'avis du CNC permet désormais d'amortir ces dons sur 5 ans en les transférant à l'actif du bilan si l'entreprise en fait le choix.

Pour le moment, deux émetteurs ont publié leurs résultats à fin mars.



Le Conseil national de la comptabilité (CNC) a été saisi et a formulé un avis explicitant les incidences comptables de la pandémie du Covid-19.

Il s'agit de Maroc Telecom et Crédit du Maroc. Le premier ne s'est pas prononcé sur la manière dont il provisionnera cette charge de 1,5 Md de dirhams alors que le second a préféré la rattacher intégralement à son résultat trimestriel le faisant plonger de 41,4%. En neutralisant la contribution au fonds de soutien Covid-19, le résultat net part du groupe progresse de 3,4%. La décision de Crédit du Maroc est un choix de rigueur comptable en consacrant au maximum le principe de spécialisation des exercices (et même des trimestres !).

Traitement de la sous-activité

Voilà une autre décision qui soulagera considérablement les secteurs en baisse d'activité. Il leur sera désormais possible d'immobiliser les charges fixes liées à la sous-activité et les amortir sur 5 ans. On

parle ici des charges fixes de structure comme les charges de personnel des fonctions supports, les charges financières, les loyers... La sous-activité est définie par un niveau d'activité de la société ou de l'un de ses départements inférieurs au niveau prévisionnellement considéré comme normal. Quand on voit le nombre de secteurs quasiment à l'arrêt ou à l'arrêt, cette mesure leur permettra de lisser la baisse des résultats courants sur 5 ans.

Le rôle central de l'ETIC

L'Etat des informations complémentaires (ETIC) doit offrir une information la plus exhaustive aux investisseurs. Si le législateur a autorisé l'arrêt des comptes 2019 sans tenir compte des conséquences du Covid-19, même si elles sont connues à la date de l'arrêt, les entreprises doivent en



Les entreprises pour lesquelles la crise aura des impacts significatifs sur l'activité doivent le mentionner autant que possible.

parler dans l'ETIC.

L'avis du CNC précise que cela doit se faire même si la crise n'a pas d'effet sur l'activité, ce que beaucoup ont fait dans leurs publications à fin avril. Les entreprises pour lesquelles la crise aura des impacts significatifs sur l'activité doivent le mentionner autant que possible.

Le traitement du principe de conti-

nuité d'exploitation montre bien le caractère exceptionnel de cette crise et de cette norme comptable, puisque même si ce principe est remis en cause, les entreprises doivent simplement le mentionner sans pour autant produire des comptes en valeurs liquidatives.

Il faut dire que l'ETIC et les rapports financiers annuels (RFA) ont permis aux entreprises qui ont publié fin avril de donner plus d'informations au marché sur les impacts du Covid-19.

Certains émetteurs, comme Snep, ont affirmé que la crise sanitaire n'avait pas d'impact sur l'activité, quand d'autres, comme Afric Industries, ont expliqué qu'ils allaient potentiellement revoir leurs dividendes à cause de la crise. D'autres encore ont indiqué que cela risquait de retarder leurs investissements, à l'image de LafargeHolcim. ◆

Banques

Crédit du Maroc fait preuve de rigueur face au Covid-19

- ◆ La banque a fait le choix de provisionner toute la charge du don au Fonds Covid-19 dans le résultat à fin mars.
- ◆ Le résultat net part du groupe de 41,4% au premier trimestre.



l'intégration des premiers impacts prévisionnels de la crise Covid-19 qui seront ajustés en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. S'agissant du taux de couverture, il s'améliore

de 211 points de base à 92,7%. Au final, le résultat net part du groupe Crédit du Maroc recule de -41,4% à 73,3 millions de dirhams, en intégrant les premiers impacts de la

crise sanitaire. En neutralisant la contribution au fonds de soutien Covid-19, le résultat net part du groupe progresse de 3,4% à 129,4 millions de dirhams à fin mars 2020. ◆

Par A. Hlimi

Crédit du Maroc a choisi l'option de la rigueur dans le traitement comptable du don de 85 millions de DH au profit du fonds Covid-19 en intégrant l'intégralité de cette charge dans les comptes arrêtés à fin mars. En neutralisant cette contribution, le résultat net part du groupe progresse de 3,4% à 129,4 millions de dirhams à fin mars 2020 au lieu d'une baisse de 41,4% du RNPG publié. En termes d'activité, Crédit du Maroc affiche une progression des ressources bilan, à fin mars 2020, de 2,9% à 42,5 Mds de dirhams, découlant de l'augmentation des ressources à vue de 6,9% à 28,7 Mds de dirhams et de la bonne tenue des ressources d'épargne en évolution de 1,3% à 9,75 Mds de dirhams. En face, les emplois clientèle s'apprécient sur les douze derniers mois de 2,9% à 41,7 Mds de dirhams malgré les premiers effets négatifs de la crise sanitaire Covid-19. Dans le détail, les encours des crédits aux particuliers sont en progression positive de 5,3% à 18 657 millions de dirhams s'appuyant sur la nouvelle production de l'année 2020 qui se monte à 1.093 millions de dirhams. À noter que la production des crédits aux particuliers a reculé de 14,3% par rapport à la même période 2019, en lien avec le ralentissement conjoncturel de l'activité observé dès début mars 2020. Le produit net bancaire consolidé du Crédit du Maroc s'élève lui à 622,5 millions de dirhams à fin mars 2020, en hausse de 3,7% par rapport à l'exercice précédent. Dans le détail, la marge nette d'intérêt progresse de 3,6%, la marge sur commissions s'accroît de 2,3% et le résultat de marché augmente de 4,1% grâce au développement des volumes clientèle sur les activités de change. Le coût du risque consolidé affiche, à fin mars 2020, une hausse de 19,5% à 92,7 millions de dirhams, soit une hausse du taux de coût du risque de 10 points de base à 0,8% au premier trimestre 2020. Cette progression découle principalement de

Avis de convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 Juin 2020

Les actionnaires de la société **TIMAR S.A.**, société anonyme au capital de 30.110.000,00 MAD, dont le siège social est sis à Casablanca, Rue M'Barek Ben Brahim, Avenue O, Rue Abou Baker Bnou Koutia, Quartier Industriel, Roches Noires Ain Sebaâ, et immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 40957, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **26 Juin 2020 à 10 heures**, audit siège, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2019 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2019 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées à l'article 56 de la loi 17/95 modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes et du rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;
- Nomination d'un administrateur ;
- Nomination d'administrateurs indépendants ;
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'administration ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités légales.

IMPORTANT :

- Il est à rappeler que pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale :
 - Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer au siège social de la Société, une attestation émanant d'un intermédiaire financier habilité justifiant sa qualité d'actionnaire et le nombre de titres détenus par lui, cinq (05) jours au moins avant la date de la tenue de l'assemblée générale ;
 - Les propriétaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, au plus tard cinq (05) jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale.
- Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix (10) jours à compter de la publication de l'avis de convocation.
- Les documents dont la loi prescrit la communication aux actionnaires seront déposés au siège social de la société quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée générale.
- Tout actionnaire a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par son conjoint, par un ascendant ou descendant, ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.
- Des formulaires de procuration ainsi que des formulaires de vote par correspondance sont à la disposition des actionnaires au siège social et seront disponibles sur le site internet <http://www.timar.ma>.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2020

PREMIERE RESOLUTION
L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2019, approuve les états de synthèse sociaux et les états consolidés tels qu'ils lui ont été présentés et publiés ainsi que les opérations traduites dans ces états ou résumés dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net social de **3 544 959,67 MAD**.

DEUXIEME RESOLUTION
L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat social de l'exercice comme suit :

• Bénéfice net de l'exercice	3 544 959,67 DHS
• Réserve légale	156 932,42 DHS
Nouveau solde	3 388 027,25 DHS
• Report à nouveau antérieur	25 986 371,57 DHS
Nouveau solde	29 374 398,82 DHS
• Report à nouveau antérieur	29 374 398,82 DHS

TROISIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes les conventions règlementées l'article 56 de loi 17-95 du 30 Août 1996, loi n° 17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05, par la loi n° 78-12, et par la loi n° 20-19, relative aux sociétés anonymes, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale, par suite de l'adoption des résolutions qui précèdent, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration et aux Com-

missaires aux Comptes pour l'accomplissement de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale décide de nommer **Madame Cécile Marie-Louise Josette PUECH** en qualité d'administrateur de la Société, pour le restant du mandat du conseil d'administration qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SIXIEME RESOLUTION
Conformément aux dispositions de l'article 41 bis de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05, par la loi n° 78-12, et par la loi n° 20-19, relative aux sociétés anonymes, l'assemblée générale décide de nommer **Messieurs Hassan LAAZIRI et Hamid EL JAMALI**, en qualité d'administrateurs indépendants de la Société, pour le restant du mandat du conseil d'administration qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SEPTIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019, à un montant global brut de **150.000,00 MAD**.
Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

HUITIEME RESOLUTION
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Société Anonyme à Conseil d'Administration Au capital de 30.110.000,00 de Dirhams
Siège Social : Immeuble N°1, Rue 1, Quartier Oukacha Ain Sebaâ - CASABLANCA - R.C N° 40957

Banques

La machine du crédit sur la corde raide

◆ À peine remise sur les rails, la machine du crédit devrait subir les contrecoups de la crise sanitaire.

◆ En attendant que les impacts du Covid-19 sur le secteur se précisent, les banques maintiennent l'économie sous perfusion.

Par Y. Seddik

Depuis déjà quelques trimestres, le crédit bancaire n'a cessé de gagner en vigueur. Un raffermissement qui s'est poursuivi jusqu'en mars 2020, profitant particulièrement aux sociétés privées. Au 31 mars 2020, l'encours global des crédits bancaires dépasse la barre des 918 milliards de DH, en hausse de 5,3% comparative-ment à la même période de 2019. Cette évolution couvre également une augmentation des concours au secteur non financier de 6,4% en mars contre 4,9% en février. L'orientation est bonne sur quasiment tous les segments de prêts, puisque cette croissance recouvre une hausse de 8,2% des concours à l'équipement, de 8% des crédits à court terme (facilités de trésorerie), et une progression 3,3% des crédits à la consommation. Un chiffre encore plus parlant et qui permet de lisser l'évolution du crédit bancaire, est celui des prêts distribués aux sociétés non financières privées. Dans ce segment, la production a été de 8,07 milliards de DH depuis le début d'année, en progression de 2,1%. Mais à peine la machine du crédit bancaire remise sur les bons rails grâce à une série de mesures actées en 2019, que le secteur se



Les mesures prises par BAM permettront de tripler la capacité de refinancement des banques et soutenir leur liquidité.

trouve confronté à une nouvelle crise inédite.

Le rythme de production sera-t-il maintenu ?

Tant du côté des dépôts que des crédits, les impacts du Covid-19 seront inévitables pour les banques marocaines et toucheront directement leurs revenus.

Les statistiques du mois de mars n'intègrent en effet que les deux dernières semaines de mars où l'état d'urgence national a été décrété. Elles ne donnent pas de véritables enseignements sur les impacts du Covid-19 sur l'activité du crédit bancaire.

Or, pour les professionnels du secteur, la distribution des prêts connaîtra un coup de frein, certaines de ses composantes sont même à l'arrêt. Sont concernés les crédits à la consommation, les crédits habitat -chasse gardée des banques pesant 24% des encours globaux du secteur-, ou encore les prêts accordés aux promoteurs dont l'activité est paralysée. D'ailleurs, les banques poursuivent leur rationnement dans cette branche de crédit. C'est la seule composante qui

affiche un recul depuis le début d'année (-6,1%) et sur l'année glissante (-2,6%).

Pour sa part, Moody's pense que «les crédits pour le secteur du tourisme (hôtellerie et restauration) représentent 1,5% des encours globaux, du commerce (6,4%) et les transports seront les plus touchés par la pandémie du coronavirus». Idem pour les prêts aux PME qui représentaient 37% des prêts aux entreprises.

L'agence newyorkaise s'attend à cet effet à ce que «les marges nettes d'intérêts se réduisent car les rendements bruts gagnés sur les prêts diminueront plus que le coût payé sur les dépôts». De plus, elle prévoit que «les perturbations liées aux coronavirus limiteront la demande de crédit».

Signalons que les revenus nets d'intérêts, qui dépendent des MNI et des volumes de prêts, représentent 66% des revenus des banques marocaines en 2019.

Les banques comme instrument de perfusion

Si les banques auront désormais beaucoup de difficultés à placer

des encours, elles s'avèrent fondamentales pour gérer cette période, jouant le rôle de perfusion. En clair, c'est à travers elles que l'Etat maintient l'économie «en vie».

En plus des reports d'échéances qu'elles ont prévus, c'est par leur biais que transitent les prêts garantis par l'Etat «Damane Oxygène», destinés à soulager la trésorerie des entreprises subissant le choc du Covid-19.

Elles sont tout autant primordiales pour la relance économique du Maroc. Puisque c'est le canal de transmission via lequel Bank Al-Maghrib concrétise sa politique de relance monétaire. Sur ce point, Moody's suppose que, «si elles sont pleinement mises en œuvre, les mesures prises par BAM triple-ront la capacité de refinancement des banques et soutiendront leur liquidité».

D'autres économistes considèrent en revanche qu'«une deuxième vague de mesures peut s'avérer utile pour relancer l'économie nationale après le déconfinement, notamment la baisse du taux directeur de BAM, le renforcement des moyens de la CCG».



Les impacts du Covid-19 seront inévitables pour les banques marocaines et toucheront directement leurs revenus.

Qui plus est, jugent-ils, «les banques devront concevoir de nouveaux produits financiers plus adaptés à la conjoncture, en particulier des facilités de crédit à taux nul en faveur des secteurs économiques les plus touchés par la crise (PME et TPE)».

Bref, comme nous le disions la semaine dernière, les banques sont aujourd'hui tiraillées entre l'impératif de financer l'économie et sa relance, et une gestion encore plus stricte des risques, avec le point sombre des créances en souffrance. Difficile jeu d'équilibre ! ◆

Réserves en devises

Une sortie à l'internationale «le plus tôt possible»

- ◆ Les conditions pour une sortie du Trésor à l'international sont toujours aussi avantageuses pour le Maroc qui a maintenu son Investment Grade.
- ◆ Marchés internationaux, partenaires bilatéraux, bailleurs de fonds, etc., les options sont nombreuses pour le Maroc.



Mohamed Benchaâbou :
«Un niveau suffisant de devises est une garantie de souveraineté».

Par A. Elkadiri

Les représentants ont adopté le projet de loi 26.20 portant approbation du décret-loi relatif au dépassement du plafond des emprunts extérieurs. Ce texte, qui a de faux airs de Loi de Finances rectificative dans son volet recettes, est d'une importance cruciale : Il autorise le gouvernement à dépasser le plafond des financements extérieurs de 31 Mds de DH fixé dans la Loi de Finances 70-19 pour l'année budgétaire 2020, afin d'assurer ses besoins en devises, notamment à travers le recours à l'emprunt sur le marché international. Devant les députés, Mohamed Benchaâbou, en pédagogue, a patiemment expliqué ses intentions, non sans avoir dépeint, avec réalisme, la situation économique actuelle. «La situation des réserves internationales du Maroc devrait connaître une baisse importante, en raison de l'impact de la crise sur plusieurs secteurs pourvoyeurs en devises, en particulier le secteur du tourisme, l'investissement direct étranger et les secteurs exportateurs, en plus des transferts de fonds des Marocains résidant à l'étranger», a d'emblée prévenu le ministre. Aujourd'hui, les réserves de change

sont encore à un niveau confortable, avec plus de 280 milliards de DH de devises (en comptabilisant les 30 milliards de DH issus de la LPL), mais la situation pourrait vite se détériorer.

A quoi cela va servir

La loi 26.20 définitivement adoptée, le gouvernement a donc désormais les mains libres pour mobiliser des ressources extérieures supplémentaires. La priorité est donc le renflouement des réserves afin de maintenir la capacité du Maroc à répondre aux besoins en matières premières de base, alimentaires et énergétiques. «Un niveau suffisant de devises est une garantie de souveraineté», a martelé Benchaâbou. La mobilisation de ressources extérieures supplémentaires devrait permettre de couvrir les remboursements du service de la dette extérieure, et de contribuer au financement du déficit budgétaire. Un financement extérieur permettrait également d'injecter des liquidités supplémentaires dans le système bancaire, ce qui renforcerait sa capacité à financer l'économie nationale. Voilà pour les motivations.

Conditions toujours favorables

La voie royale pour lever des fonds

en devises reste le recours aux marchés internationaux. Le Maroc l'a déjà expérimenté avec succès en fin d'année dernière (plus d'1 milliard de dollars levés à un taux de 1,5%).

A en croire Benchaâbou, les conditions actuelles, en dépit de la crise sanitaire et économique, seraient toujours «avantageuses» : les taux sur les marchés sont toujours aussi bas et, surtout, l'Investment Grade du Maroc a été conforté par les 3 agences de notation qui font la pluie et le beau temps sur les marchés.

Seul bémol : l'agence Fitch a fait passer de stable à négative la perspective de la note souveraine du fait de la détérioration attendue des finances publiques. Dans ces conditions, la prime de risque devrait être légèrement supérieure à celle de novembre dernier qui, rappelons-le, était historiquement basse.

Timing : «le plus tôt possible»

Le ministre est en revanche resté muet sur les montants qui seront levés à l'international. Selon Benchaâbou, les montants seront liés à une évaluation minutieuse de l'impact de la pandémie de coronavirus sur l'économie nationale et les réserves de change. «Bien sûr, cela a à voir avec la durée de cette

pandémie, la façon de sortir de la quarantaine et la rapidité avec laquelle les économies mondiale et nationale se rétabliront après la disparition de cette pandémie. Nous travaillons dans ce sens sur plusieurs scénarios», a-t-il fait savoir. A noter que l'argentier du Royaume a insisté sur le fait que les montants levés ne doivent pas occasionner de déséquilibre dans la gestion de la dette extérieure, dont la part dans la dette totale de l'Etat avoisine les 20%. «Toutes les précautions seront prises dans la gestion des risques liés à l'endettement», a-t-il assuré. Concernant le timing de l'opération d'emprunt sur les marchés internationaux, le ministre est resté vague, tout en soulignant que «cela se fera le plus tôt possible». Il faudra néanmoins, à l'évidence, patienter encore quelque peu, le temps que la volatilité sur les marchés internationaux se stabilise.

Les marchés, mais pas que...

Outre le recours au marché international, la chasse aux devises passera également par la mobilisation de financement auprès des bailleurs de fonds.

«Nous avons entamé des consulta-

tions avec les principaux prêteurs externes, qu'ils soient bilatéraux, français, allemands, japonais ou multilatéraux, tels que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le Fonds monétaire arabe, les fonds arabes et islamiques et la Banque européenne d'investissement, pour déterminer les montants supplémentaires pouvant être mobilisés au-delà de ceux qui étaient programmés avant la pandémie», a indiqué Benchaâbou.

Rappelons à ce sujet que le Maroc a déjà bénéficié d'une ligne de crédit de 270 millions de dollars de la Banque mondiale pour la gestion des risques de catastrophe, après y avoir introduit les risques de la pandémie.

Tous ces fonds en devises que le Maroc compte mobiliser dans les prochaines semaines ne seront pas de trop pour l'après crise sanitaire. A en croire Benchaâbou, le Comité de veille économique (CVE) est engagé dans l'élaboration d'un plan de relance complet et coordonné pour l'économie nationale. Par ailleurs, le CVE se penchera d'ailleurs dans sa prochaine réunion sur les mécanismes de financement à long terme, adaptés à chaque secteur. ◆



Abonnez-vous gratuitement à la newsletter Boursenews pour ne rien rater de l'actualité économique.

Boursenews
Info Finance Trading

Les besoins du Trésor pour le mois de mai 2020



Le recours au marché des adjudications des valeurs du Trésor au titre du mois de mai 2020 portera sur un montant se situant entre 12,5 et 13 milliards de dirhams, indique le ministère des Finances sur son site web mardi.

Après un rythme de levées relativement faible depuis la mi-mars, les besoins exprimés pour le mois de mai sont en hausse. Rappelons que l'exécution budgétaire au titre du premier trimestre 2020 fait ressortir un excédent budgétaire de 5,7 milliards de DH, contre un déficit de 2,2 milliards de DH à fin mars 2019, et ce compte tenu de l'excédent des comptes spéciaux du Trésor de 27 milliards de DH, au lieu de 12,2 milliards un an auparavant, porté par le solde positif de 17,1 milliards du nouveau compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie coronavirus Covid-19 ». ◆

Mutandis sort indemne d'un premier trimestre perturbé par l'état d'urgence



L'année 2020 a bien débuté pour Mutandis avec une augmentation de +6 % du chiffre d'affaires, qui a atteint 333 MDH par rapport à 315 MDH au 1^{er} trimestre 2019.

L'industriel, spécialisé dans les produits de consommation quotidienne des ménages, réalise une hausse sur la quasi-totalité de ses gammes de produits, malgré un mois de mars perturbé par l'état d'urgence sanitaire dans le monde.

Des perturbations qui ont poussé le management à suspendre temporairement les prévisions livrées au marché le 12 février et ce « en l'absence de visibilité sur la date de retour à la normale ».

Cependant, tout en assurant la sécurité de ses 3.100 collaborateurs, le groupe « vise à terminer l'année 2020 sans impact significatif de l'épidémie, et à réaliser des chiffres similaires à ceux de 2019 ». ◆

Covid-19 : Une éventuelle révision du dividende 2019 pour Afric Industries

À l'image des autres sociétés qui ont publié leur RFA (rapport financier annuel) relatif à 2019, Afric Industries a apporté des précisions sur les impacts du Covid-19 sur ses comptes.

Ainsi, le Conseil d'administration du 10 mars 2020 avait décidé de proposer une distribution de dividendes à hauteur de 20 DH/action, similaires aux deux exercices précédents, et représentant 80,28% de Pay out. Mais vu le contexte actuel du Covid-19, une réunion du Conseil d'administration est prévue courant mai 2020 pour convoquer l'AGO en juin avec une révision éventuelle des dividendes 2019 à distribuer.

Afric Industries indique également que les événements post-clôture liés à la pandémie du Covid-19 feront l'objet d'une communication par l'organe habilité lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes. Côté perspectives, « avant l'état d'urgence sanitaire prononcé pour faire face à la pandémie Covid-19, nous avons tablé en 2020 sur une hausse de 4% pour les ventes des abrasifs et de 79% pour les accessoires et joints pour la menuiserie aluminium. Hors Covid-19, nous avons projeté en 2020 un CA avoisinant les 47,6 MDH pour un RN de 8,1 MDH, contre des réalisations en 2019 de 43,1 MDH en CA et 7,3 MDH de résultat net », a précisé Afric Industries.

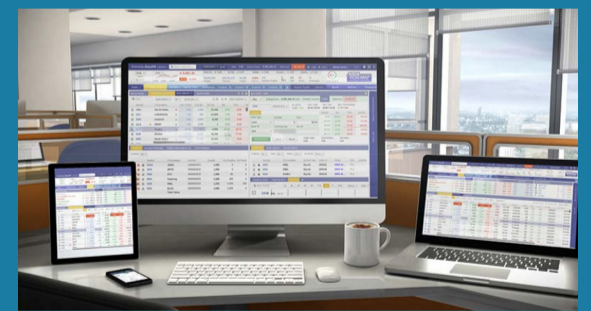
Le rapport nous apprend aussi qu'une étude a été confiée au cabinet O.B. investissements pour le développement de l'activité des accessoires et des joints pour menuiserie aluminium. A l'issue de cette étude, le Conseil d'administration d'Afric Industries a décidé de lancer en 2020 l'activité des joints en EPDM en mode négoce, dans un premier temps, avec un projet d'industrialisation à partir de 2021. ◆



Valoris Securities se lance dans la Bourse en ligne

Dans le cadre de l'enrichissement et l'amélioration continus de sa gamme de produits et services mis à la disposition de ses clients et dans un souci permanent de répondre à leurs besoins en matière de trading sur le marché de la Bourse de Casablanca, Valoris Securities, filiale de Capital Gestion Group, a procédé au lancement cette semaine de sa solution de Bourse en ligne baptisée « Valoris Bourse Direct ».

Développée en partenariat avec la société DirectFN, société spécialisée dans la rediffusion d'informations financières et de technologie transactionnelle, cette solution basée sur une technologie de nouvelle génération et dédiée au marché marocain, est la première en son genre à apporter une expérience utilisateur unique. Elle est adaptée à toute catégorie de profils, traders ou investisseurs, grâce aux outils d'aide à la décision disponibles sur tout type de canal : ordinateur, smartphone et tablette. Ces outils incluent des algorithmes intraday, des indicateurs techniques ainsi que des données fondamentales clés permettant de faire une appréciation de l'évolution des cours des actions cotées. Cette solution s'appuie sur un système de gestion des ordres (OMS) permettant de mettre à la disposition de la communauté Buy Side aussi, sociétés de gestion et institutionnels, des écrans intégrés



pour le suivi du marché, l'exécution des ordres et l'analyse technique et fondamentale. Le tout depuis une seule station.

La solution « Valoris Bourse Direct » offre plusieurs fonctionnalités dont l'accès directement et en temps réel au marché de la Bourse de Casablanca, la transmission en temps réel d'ordres de Bourse, l'accès au compte 24H/24 ainsi que les données du marché (prix, évolution, performance, dernières informations, notes de recherche ...), analyses techniques, informations et ratios financiers sur les sociétés cotées, informations concernant les indices, historique des valeurs, profondeur, performances de l'intraday. Les clients peuvent également consulter les actualités sur le marché et sur les valeurs cotées en temps réel ainsi que les notes d'analyse et recherche élaborées par les analystes de Valoris Securities. ◆

ÉTATS DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉS AU 31/12/2019

En milliers de dirhams	31/12/19	31/12/18	Proforma 2018
ECART D'ACQUISITION	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 220	1 140	1 140
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	290 267	321 853	321 810
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 400	4 444	4 409
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	-	-	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	298 887	327 436	327 358
Stocks et encours nets	459 349	551 475	548 228
Fournisseurs Débiteurs, Avances et Acomptes	39 351	19 552	19 504
Clients et comptes rattachés	375 021	618 904	617 088
Personnel	2 176	1 853	1 852
Actifs d'impôts différés	12 284	2 037	1 628
Etat	76 996	79 219	78 449
Autres Débiteurs	7 863	21 914	21 905
TOTAL ACTIF CIRCULANT	973 040	1 294 953	1 288 654
Trésorerie Actif	35 522	161 262	160 805
TOTAL TRESORERIE ACTIF	35 522	161 262	160 805
TOTAL ACTIF	1 307 449	1 783 652	1 776 818

En milliers de dirhams	31/12/19	31/12/18	Proforma 2018
Chiffres d'affaires	409 505	849 305	848 102
Variation des stocks de produits	(84 996)	(245 633)	(245 810)
Immo. prod. / l'entreprise pour elle-même	-	-	-
Autres produits d'exploitation	14 857	829	829
Reprises d'exploitation & transfert de charges	7 945	2 482	874
PRODUITS D'EXPLOITATION	347 311	606 984	603 995
Achats revendus de marchandises	-	-	-
Achats consommés et charges externes	207 743	342 475	342 224
Autres charges externes	66 373	159 956	157 845
Impôts et taxes	2 736	3 102	3 027
Charges de personnel	177 363	227 466	225 334
Autres charges d'exploitation	3 562	2 102	2 102
Dotations nettes aux amort. et aux provisions	30 202	43 925	43 914
CHARGES D'EXPLOITATION	487 979	779 026	774 446
RESULTAT D'EXPLOITATION	(140 668)	(172 042)	(170 452)
RESULTAT FINANCIER	(16 758)	(29 195)	(29 121)
RESULTAT COURANT	(157 425)	(201 237)	(199 572)
RESULTAT NON COURANT	90 406	(1 012)	(1 563)
RESULTAT AVANT IMPOTS	(67 020)	(202 250)	(201 136)
Impôts sur les résultats	6 538	4 482	4 453
Impôt différé	(10 636)	(472)	(190)
Dotations aux amortissements des Ecarts d'Acquisition	-	10 931	10 931
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(62 921)	(217 191)	(216 329)
Intérêts minoritaires	(2 677)	(20 445)	(20 300)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	(60 244)	(196 746)	(196 029)

Nombre d'actions en circulation	1 250 000	1 250 000	1 250 000
Résultat net par action (en MAD)	(48,2)	(157,4)	(156,8)

En milliers de dirhams	31/12/19	31/12/18	Proforma 2018
Capital	125 000	125 000	125 000
Primes d'émission et de fusion	16 125	16 125	16 125
Ecart de réévaluation	77 822	77 822	77 822
Réserves Consolidées	(115 340)	83 787	84 261
Résultat de l'exercice	(60 244)	(196 746)	(196 029)
CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	43 363	105 988	107 179
Réserves Part des Minoritaires	3 855	24 990	24 500
Résultat Part des Minoritaires	(2 677)	(20 445)	(20 300)
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	1 178	4 546	4 199
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	44 541	110 534	111 379
Dettes de financements	97 767	179 506	179 506
Provisions durables pour risques et charges	2 360	8 902	8 902
Badwill net	-	-	-
Autres fonds propres	-	-	-
TOTAL FINANCEMENT PERMANENT	144 668	298 943	299 788
Fournisseurs et Comptes Rattachés	434 260	476 151	474 128
Clients créditeurs, avances et acomptes	199 120	392 948	390 792
Personnel	24 516	15 735	15 670
Organismes sociaux	90 008	49 315	49 277
Etat Crédeur	96 505	174 586	172 824
Passifs d'impôts différés	24 125	24 125	24 125
Autres Crédeurs	93 723	53 805	52 170
Autres Provisions pour risques et charges	4 772	1 040	1 040
TOTAL PASSIF CIRCULANT	967 030	1 187 705	1 180 025
Banques	195 751	297 005	297 005
TOTAL TRESORERIE PASSIF	195 751	297 005	297 005
TOTAL PASSIF	1 307 449	1 783 652	1 776 818

En milliers de dirhams	31/12/19	31/12/18	Variation
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net des sociétés intégrées	(60 244)	(206 260)	146 015
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	-	-	-
Dotations consolidées nettes	24 599	56 455	(31 856)
Variation des impôts différés	(10 636)	(472)	(10 165)
Plus ou moins values de cession nettes d'impôt	-	(261)	261
Autres impacts sans incidence sur la trésorerie	-	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(46 282)	(150 538)	104 256
Dividendes reçus	-	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement	107 535	360 099	(252 564)
Flux net de trésorerie liés à l'activité	61 253	209 561	(148 308)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations, nettes d'impôt	(3 769)	(24 744)	20 975
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	568	8 666	(8 098)
Variation d'immobilisations financières	-	2 735	(2 735)
Incidences de la variation du périmètre	(96)	(120)	24
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(3 297)	(13 463)	10 166
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Emission de prêts nets des remboursements	-	-	-
Distribution des dividendes	-	(6 980)	6 980
Augmentation de capital	-	333	(333)
Emissions d'emprunts nets des remboursements	(81 744)	14 605	(96 349)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(81 744)	7 958	(89 702)
Variation de trésorerie	(23 788)	204 056	(227 844)
Trésorerie d'ouverture	(136 442)	(339 798)	203 357
Trésorerie de clôture	(160 229)	(135 742)	(24 487)

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés système de la société DELATTRE LEVIER MAROC et ses filiales (Groupe DELATTRE LEVIER MAROC), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables appliquées et d'autres notes explicatives. Ces états financiers sont établis en conformité avec les normes comptables de MAD (IAS/IFRS) complètes sous forme de période allant du 1^{er} janvier 2020, dans un contexte fiscal de la même période de l'exercice clos au 31 décembre 2019, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux référentiels comptables de MAD. Cette responsabilité comprend le contrôle, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers en conformité avec l'économie substantielle, ainsi que la documentation d'estimations comptables relatives au regard des incertitudes.

Responsabilité de l'audit

Nous sommes responsables de l'opinion que nous exprimons sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession de Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'erreurs significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants en relation avec les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des erreurs significatives. En procédant à ces évaluations de risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit adaptées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'évaluation de caractère généralisé des méthodes comptables retenues et le caractère approprié des estimations comptables faites par la direction, de même que l'application de la présentation d'ensemble des états financiers.

Optimisme sur les États Financiers

1. La société DELATTRE LEVIER MAROC a été déclarée en faillite le 11 décembre 2019 par le tribunal de commerce de Casablanca. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019.

2. La société DELATTRE LEVIER MAROC a été déclarée en faillite le 11 décembre 2019 par le tribunal de commerce de Casablanca. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019.

3. La société DELATTRE LEVIER MAROC a été déclarée en faillite le 11 décembre 2019 par le tribunal de commerce de Casablanca. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019.

4. La société DELATTRE LEVIER MAROC a été déclarée en faillite le 11 décembre 2019 par le tribunal de commerce de Casablanca. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019.

5. La société DELATTRE LEVIER MAROC a été déclarée en faillite le 11 décembre 2019 par le tribunal de commerce de Casablanca. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019.

6. La société DELATTRE LEVIER MAROC a été déclarée en faillite le 11 décembre 2019 par le tribunal de commerce de Casablanca. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019.

7. La société DELATTRE LEVIER MAROC a été déclarée en faillite le 11 décembre 2019 par le tribunal de commerce de Casablanca. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019.

8. La société DELATTRE LEVIER MAROC a été déclarée en faillite le 11 décembre 2019 par le tribunal de commerce de Casablanca. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019.

9. La société DELATTRE LEVIER MAROC a été déclarée en faillite le 11 décembre 2019 par le tribunal de commerce de Casablanca. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019.

10. La société DELATTRE LEVIER MAROC a été déclarée en faillite le 11 décembre 2019 par le tribunal de commerce de Casablanca. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019. Les procédures de liquidation ont été initiées le 11 décembre 2019.

En milliers de dirhams	Capital social	Prime d'émission, de fusion, d'apport	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées	Résultat net de l'exercice (PG)	Total des capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires (hors résultat)	Résultat net des minoritaires	Total intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 31-12-2017	125 000	16 125	-	97 173	16 896	255 194	20 436	3 720	24 156	279 350
Résultat de l'exercice	-	-	-	16 896	(196 746)	(196 746)	-	(20 445)	(20 445)	(217 191)
Affectation résultat de l'exercice 2017	-	-	-	(6 875)	(16 896)	-	3 720	(3 720)	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(6 875)	-	(6 875)	-	-	-	(6 875)
Variation taux de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt Différé sur Réévaluation	-	-	-	(24 125)	-	(24 125)	-	-	-	(24 125)
Variation de périmètre	-	-	-	66	66	66	177	177	177	243
Autres variations	-	-	77 822	652	-	78 474	658	-	657,5	79 132
Capitaux propres au 31-12-2018	125 000	16 125	77 822	83 787	(196 746)	105 988	24 990	(20 445)	4 546	110 534
Résultat de l'exercice	-	-	-	16 896	(60 244)	(60 244)	-	(2 677)	(2 677)	(62 921)
Affectation résultat de l'exercice 2018	-	-	-	(196 746)	196 746	-	(20 445)	20 445	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation taux de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt Différé sur Réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	(3 471)	(3 471)	(3 471)	346	346	346	(3 125)
Autres variations	-	-	-	1 090	1 090	1 090	(1 037)	(1 037)	(1 037)	53
Capitaux propres au 31-12-2019	125 000	16 125	77 822	(115 340)	(60 244)	43 363	3 855	(2 677)	1 178	44 541

DELATTRE LEVIER MAROC

S.A. au capital de 125.000.000 DH – Patente 31500410 – R.C. Casablanca 18069 – CNSS ADH 1156951 – IF 01640971 – ICE 0015785980000042
 CC P Rabat 567 55 Siège Social / Km. 9, Route de Rabat, Ain-Sebaa – Tél 05 22 35 54 65 – www.dlm.ma – Presse : rp@dml.ma – Finance : y.jermoumi@dml.ma

ÉTATS DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉS AU 31/12/2019

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	En Milliers de Dirhams	Cumul Début de Période	Effets Périètre	Acquisitions / Augmentations / Dotations	Cessions/Retrait	Cumul Fin de Période	Immobilisations Nettes
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES		605 963	(89)	5 312	(6 458)	604 729	290 268
Terrains		87 823		-	-	87 823	87 823
Constructions		280 151 335 7		775	-	280 926	171 648
Installations techniques, matériel et outillage		198 560 646 6		53	(2 251)	196 362	17 440
Matériel de transport		18 500 320 41		394	(216)	18 678	1 824
Mobilier, matériel de bureau et aménagement		10 981 811 73	(89)	72	-	10 965	1 560
Autres immobilisations corporelles		0		-	-	-	-
Immo corporelles en cours		99 459 133 97		4 018	(3 990)	9 973	9 973
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES		(284 110)	46	(30 662)	265	(314 461)	
Terrains		-		-	-	-	-
Constructions		-95 676		(13 603)	-	(109 279)	
Installations techniques, matériel et outillage		-164 604		(14 366)	49	(178 922)	
Matériel de transport		-15 121		(1 950)	216	(16 854)	
Mobilier, matériel de bureau et aménagements		-8 709	46	(743)	-	(9 406)	
Autres immobilisations corporelles		0		-	-	-	
Immobilisations corporelles en cours		0		-	-	-	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	En Milliers de Dirhams	DLM	DGM	GEMA	LEMCO	DLMS	TMM	EMPI	ENR	DCS	TOTAL
Prêts Immobilisés		-	-	2 096	-	-	-	-	-	-	2 096
Autres créances Financières		3 791	114	61	1 227	102	-	-	-	9	5 304
Total		3 791	114	2 157	1 227	102	-	-	-	9	7 400

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	En Milliers de Dirhams	DLM	DGM	GEMA	LEMCO	DLMS	TMM	EMPI	ENR	DCS	TOTAL
Impôts Différés Actifs		12 283	-	-	-	-	-	-	-	-	12 283

STOCKS	En Milliers de Dirhams	DLM	DGM	GEMA	LEMCO	DLMS	TMM	EMPI	ENR	DCS	TOTAL
Matières et fournitures consommables		13 472	909	3 675	-	-	-	-	-	-	18 056
Produits en cours		384 144	-	53 995	-	3 070	-	-	-	83	441 292
Produits intermédiaires, et produits résiduels		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		397 616	909	57 670	-	3 070	-	-	-	83	459 348

CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	En Milliers de Dirhams	DLM	DGM	GEMA	LEMCO	DLMS	TMM	EMPI	ENR	DCS	TOTAL
Fournis, Débiteurs- avances et comptes		37 827	354	968	26	176	-	-	-	-	39 352
Clients et comptes rattachés		306 280	27 710	41 340	-	9 160	-	-	-	5	384 495
Personnel		2 123	51	-	2	-	-	-	-	-	2 176
Etat		53 619	2 214	19 081	1 223	860	-	-	-	-	76 997
Comptes d'associés		-	-	-	-	-	-	-	-	20	20
Autres débiteurs		1 019	29	3 573	-	-	-	-	-	51	4 672
Comptes de régul. Actif		768	-	1 016	1 388	-	-	-	-	-	3 172
Total		401 636	30 358	65 978	2 639	10 196	-	-	-	76	510 883

TRÉSORERIE - ACTIF	En Milliers de Dirhams	DLM	DGM	GEMA	LEMCO	DLMS	TMM	EMPI	ENR	DCS	TOTAL
encaisser		50	-	277	-	-	-	-	-	-	327
Banque, TG, chèques postaux		23 315	-	-	1 308	9 876	-	-	-	-	34 499
Caisse, régies d'avances et accreditifs		270	36	10	349	30	-	-	-	2	697
TOTAL		23 635	36	287	1 657	9 906	-	-	-	2	35 523

DETTES DU PASSIF CIRCULANT	En Milliers de Dirhams	DLM	DGM	GEMA	LEMCO	DLMS	TMM	EMPI	ENR	DCS	TOTAL
Fournisseurs et comptes rattachés		375 106	6 557	51 224	707	666	-	-	-	-	434 261
Clients créditeurs, avances		171 645	3 860	6 164	9 653	7 798	-	-	-	-	199 120
Personnel		22 755	526	1 104	268	137	-	-	-	-	24 516
Organismes sociaux		80 713	1 370	7 924	-	33	34	-	-	-	90 007
Etat		76 370	6 042	12 690	665	738	-	-	-	-	96 506
Impôt Différé - Passif		24 125	-	-	-	-	-	-	-	-	24 125
Comptes courants d'associés		14 670	1 332	4 468	-	-	-	-	-	-	20 470
Autres créditeurs		53 727	2 616	717	956	49	-	-	-	-	58 064
Comptes de régularisation-passif		8 170	-	1	-	6 886	-	-	-	134	15 191
Total		827 281	22 303	84 292	12 216	16 033	-	-	-	134	962 259

TRÉSORERIE - PASSIF	En Milliers de Dirhams	DLM	DGM	GEMA	LEMCO	DLMS	TMM	EMPI	ENR	DCS	TOTAL
Crédits d'escompte		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie,		20 588	-	27 806	-	-	-	-	-	-	48 394
Banques (soldes créditeurs)		141 174	4 000	2 182	-	-	-	-	-	-	147 357
TOTAL		161 762	4 000	29 988	-	-	-	-	-	-	195 751

CHIFFRES D'AFFAIRES	En Milliers de Dirhams	2019	2018
DLM		308 778	707 782
GEMA		54 974	92 486
LEMCO		25 244	12 112
DLMS		10 713	17 289
DGM		9 797	17 754
TMM		-	1 462
EMPI		-	-
ENR		-	420
DCS		-	-
Total		409 505	849 305

CHARGES D'EXPLOITATION	En Milliers de Dirhams	DLM	DGM	GEMA	DLMS	LEMCO	TMM	EMPI	ENR	DCS	TOTAL
Achats revendus de marchandises		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats consommés de mat et four		154 069	91	32 255	3 981	17 530	-	-	-	-	207 743
Autres charges externes		44 294	1 648	13 159	4 339	2 845	-	-	-	87	66 373
Impôts et taxes		933	43	653	88	1 017	-	-	-	-	2 736
Charges de personnel		150 594	8 679	12 402	3 059	2 628	-	-	-	-	177 363
Autres charges d'exploitation		-	-	3 474	2	86	-	-	-	-	3 562
Dotation d'exploitation		26 411	50	3 358	92	292	-	-	-	-	30 202
Total Charges d'exploitation		376 302	10 330	65 301	11 561	24 399	-	-	-	87	487 979

RÉSULTAT FINANCIER	En Milliers de Dirhams	DLM	DGM	GEMA	DLMS	LEMCO	TMM	EMPI	ENR	DCS	TOTAL
Produits des titres de part. et autres titres immo.		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains de change		1 601	3	-	-	-	-	-	-	-	1 603
Intérêts & autres produits financ.		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprises financ. transf. de Charges		1 680	-	-	-	-	-	-	-	-	1 680
TOTAL Produits financiers		3 281	3	-	-	-	-	-	-	-	3 283
Charges d'intérêts		20 056	331	514	262	-	-	-	-	-	21 163
Pertes de change		3 442	-	-	-	-	-	-	-	-	3 442
Autres Charges Financières		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotation financières		-	-	- 4 688	-	124	-	-	-	-	- 4 564
TOTAL Charges financières		23 498	331	- 4 174	262	124	-	-	-	-	20 041
RESULTAT FINANCIER		- 20 217	- 328	4 174	- 262	- 124	-	-	-	-	- 16 758

RÉSULTAT NON COURANT	En Milliers de Dirhams	DLM	DGM	GEMA	DLMS	LEMCO	TMM	EMPI	ENR	DCS	TOTAL
Produit de cession d'immob		1 308	-	-	-	-	-	-	-	-	1 308
Autres produits non courant		108 518	0	-	-	14	-	-	-	-	108 532
Reprises non courantes et transferts		-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Total Produits NC		109 826	0	-	-	14	-	-	-	-	109 840
VNA des immobilisations cédées		643	-	-	-	-	-	-	-	-	643
Autres charges non courantes		16 592	838	1 321	4	37	-	-	-	-	18 791
DNC aux amort et aux provisions		-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Total Charges NC		17 235	838	1 321	4	37	-	-	-	-	19 434
RESULTAT NON COURANT		92 591	- 838	- 1 321	- 4	- 23	-	-	-	-	90 406



ÉTATS DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉS AU 31/12/2019 - PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Note 1 : Description de l'activité

Delattre Levivier Maroc, leader dans la construction métallique lourde au Maroc. Historiquement issu d'entreprises françaises (Delattre Levivier, Schneider...), le groupe DLM s'est installé au Maroc et a participé à de nombreux projets d'infrastructures au Maroc et en Afrique (cimenterie, structures navales, génie civil, usines chimiques ou d'engrais).

Note 2 : Règles et méthodes comptables

A) Référentiel comptable

Les comptes consolidés ont été établis en application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) entrée en vigueur le 1^{er} avril 2012.

B) Modalités de consolidation

1. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées dépendent du type de contrôle liant l'entreprise concernée à la maison mère.

Intégration Globale (IG) :

Cette méthode est appliquée lorsque le groupe détient un contrôle exclusif sur sa filiale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. La méthode de l'intégration globale permet de répartir le résultat et les capitaux propres entre les intérêts du Groupe et les intérêts hors Groupe (intérêts minoritaires).

Intégration proportionnelle (IP) :

Cette méthode s'applique aux entreprises soumises au contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord. La méthode de l'intégration proportionnelle consiste à intégrer uniquement les pourcentages d'actifs, de passifs, de charges et de produits revenant aux seuls intérêts du Groupe.

Mise en équivalence (ME) :

Cette méthode s'applique aux entreprises sur lesquelles le groupe a une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La méthode de la mise en équivalence consiste à valoriser les titres de participation de l'entreprise consolidée en fonction des capitaux propres de celle-ci, la quote-part du résultat de la filiale étant prise en compte dans le résultat consolidé.

Le groupe DLM désigne la société mère DLM Delattre Levivier Maroc SA et ses filiales. La liste des principales filiales du groupe est présente dans la note 3 « Informations relatives au périmètre de consolidation » au 31 décembre 2019.

Le périmètre de consolidation de DLM est composé des sociétés contrôlées exclusivement - c'est-à-dire dans lesquelles DLM a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités - ainsi la seule méthode de consolidation appliquée par le groupe est la méthode d'intégration globale.

2. Évaluation de l'écart d'évaluation

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins-values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur une durée qui doit refléter aussi raisonnablement que possible les hypothèses retenues et les objectifs fixés et documentés lors de l'acquisition.

3. Conversion des états financiers des filiales étrangères

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Le Dirham est la monnaie de fonctionnement du Groupe. Ainsi, les comptes des filiales installées à l'étranger ont été convertis en MAD la monnaie de présentation des états de synthèse consolidés.

4. Date de clôture des exercices

Les résultats des sociétés consolidées correspondent à une période de 12 mois se terminant le 31 décembre de chaque année. Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

5. Comptes et opérations réciproques

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au groupe (dividendes, plus-values...). Les soldes bilanciaux, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

C) Règles et méthodes d'évaluation

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes : Les règles d'évaluation présidant à l'établissement des comptes consolidés sont les mêmes que celles appliquées pour les comptes annuels individuels et édictées par le Code Général de la Normalisation Comptable (C.G.N.C.).

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à la mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par le Groupe DLM. Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des brevets et marques amortis sur 10 ans selon le mode linéaire.

COMPTES	TAUX	MODE
Immobilisation en recherche et développement	NA	NA
Brevets et Marques	10%	L
Fonds commercial	NA	NA
Autres immobilisations incorporelles	NA	NA

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition pour les éléments acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même, et au prix du marché pour celles acquises à titre gratuit. Le coût d'acquisition est égal au prix d'achat majoré des frais correspondant à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation. Ces frais concernent principalement les frais de transport, d'assurance, de transit, d'entrepôt, d'installation, de montage et les droits de douane. La valeur d'acquisition des immobilisations payables en monnaies étrangères est convertie en Dirhams au cours de change exprimé à la date de comptabilisation. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la valeur d'origine du bien dès la réception conforme de l'immobilisation concernée dans la limite des taux et durées indiqués par l'Administration Fiscale et admis par l'usage de la profession. La méthode retenue est celle des amortissements linéaires. Le Groupe vérifie lors de chaque arrêté de comptes que les durées d'amortissements retenues sont toujours conformes aux durées d'utilisation. A défaut, les ajustements nécessaires sont effectués.

COMPTES	TAUX	MODE
Terrains	NA	L
Constructions	5% et 10%	L
Installations techniques, matériel et outillage	10% et 33%	L
Matériel de transport	25%	L
Matériel et Mobilier de bureau	10% à 15%	L
Matériel informatique	10%	L
Autres immobilisations corporelles	NA	NA

Les contrats de crédit-bail relatifs aux biens mobiliers sont retraités dans les comptes consolidés. Les biens sont enregistrés en immobilisations à l'actif du bilan à la valeur stipulée au contrat avec, pour contrepartie, l'enregistrement de la dette au passif du bilan.

Immobilisations financières

A la date de clôture des comptes, la valeur des titres de participation dans les sociétés non consolidées est évaluée à la plus faible valeur entre la valeur d'entrée dans le patrimoine et leur valeur recouvrable (évaluée au

cours moyen de l'action relatif au dernier mois de clôture pour les sociétés cotées en bourse et à la valeur mathématique résultant de la situation nette pour les autres sociétés). Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Stocks

Les stocks des matières premières sont évalués au coût d'achat et suivant la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks et travaux en cours sont évalués au coût de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation.

Créances de l'actif circulant

Les créances libellées en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en Dirham à la date de facturation. Lors de l'encaissement de ces créances, les écarts constatés en Dirham par rapport aux valeurs d'entrée, en raison de la variation des cours de change, constituent des pertes ou des gains de change définitifs à inscrire dans les charges ou produits financiers de l'exercice correspondant. A la clôture de l'exercice, les créances exprimées en devises sont converties en Dirham. Les différences de change constatées sont inscrites, le cas échéant, provisoirement aux comptes d'écarts de conversion - Actif ou Passif.

Impôts différés

Les impositions différées résultent de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation qui ont une incidence sur la base taxable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux dont l'application est attendue sur l'exercice en cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités et l'encours du crédit relais dans le cadre de la convention de financement Crédit Moyen Terme conclue avec ATTIJARI WAFI BANQUE et SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Résultat par action

Le Groupe DLM présente un résultat par action. Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice

Note 3 : Informations relatives au périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend la société mère DLM SA et ses filiales :

Entité	Méthode de consolidation	Exercice		Exercice précédent	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
DLM MAROC Société mère	Globale (IG)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
DLM SENEGAL	Globale (IG)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Delattre Générale de Mécanique	Globale (IG)	50,10%	50,10%	50,10%	50,10%
TMM	Globale (IG)	0%	0%	50,10%	50,10%
GEMA CONSTRUCTION	Globale (IG)	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
LEMCO	Globale (IG)	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
EMPI	Globale (IG)	0%	0%	51,00%	51,00%
DLM ENR	Proportionnelle (IP)	0%	0%	39,99%	39,99%
DELATTRE CONSTRUCTION SUD	Globale (IG)	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%

Au cours de l'année 2019, le périmètre du Groupe DLM a connu la sortie de trois filiales du périmètre de consolidation du groupe suite à la cession de DLM ENR, TMM et EMPI.

Toutes les autres filiales restent dans le périmètre sans changement ni sur le pourcentage d'intérêt ni sur le niveau de contrôle.

DLM SÉNÉGAL : DLM Sénégal, filiale créée par DLM afin d'accompagner son plan stratégique visant le développement de son activité sur le continent africain.

DGM : Créée en 2001 à l'initiative de Delattre Levivier Maroc et de la Société Générale de Mécanique, DGM (Delattre Générale de Mécanique) est une société basée à Jorf Lasfar spécialisée dans la maintenance industrielle. DGM a été rachetée par le Groupe DLM en juin 2012 via une prise de participation majoritaire de 50,1 %.

GEMA : GEMA CONSTRUCT, filiale de DLM en Côte d'Ivoire est le fruit d'une acquisition majoritaire à 51%. Basée au cœur d'Abidjan, la société GEMA CONSTRUCT, est un acteur majeur sur le marché de la construction métallique et ensembles industriels clé en main dans la région. GEMA est également présente de façon permanente au Congo Brazzaville sur les marchés Oil & Gaz.

DCS : Delattre Construction Sud, filiale aux services industriels, opère dans la zone sud du Maroc, dans le domaine de la construction métallique, la chaudronnerie et la maintenance technique.

EN KDH	Au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2019
Goodwill brut				
GEMA	21 862			21 862
DGM	786			786
Total	22 648			22 648
Amortissement GW				
GEMA	21 862			21 862
DGM	786			786
Total	22 648			22 648
Goodwill net				
GEMA				
DGM				
Total				

IMMOBILISATION INCORPORELLES	Début exercice	Effets de Périmètre	Acquisitions / Augmentations / Dotations	Cession / Retrait	Cumul fin de Période
Immobilisation en R & D	-				0
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 795				3 795
Fonds commercial	532				532
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 327				4 327

AMORTISSEMENT	Début exercice	Dotations	Amort/ immo sorties	Var. de périmètre	Fin exercice
Immobilisation en R & D	-				0
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 187		62		-3 125
Fonds commercial					0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-3 187		62	0	-3 125

VALEUR NETTE	Début exercice	Augmentation	Diminution	Var. de périmètre	Fin exercice
Immobilisation en R & D	-				-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	608	18	62		688
Fonds commercial	532				532
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 140	18	62	0	1 220

Note 4 : Autres informations

La pandémie liée à la maladie du COVID-19 n'as pas eu d'impact sur les comptes au 31 décembre 2019. Cependant, le confinement instauré depuis le 20 mars 2020 a eu un impact significatif sur l'avancement de nos chantiers en cours et impose une adaptation de notre mode de fonctionnement. De ce fait, DLM s'attend à un impact négatif sur son chiffre d'affaire pour l'exercice 2020.

BILAN (ACTIF)	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Immobilisations en non valeurs --(A)	12 799 421,27	8 746 906,69	4 052 514,58	4 301 257,54
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	12 799 421,27	8 746 906,69	4 052 514,58	4 301 257,54
Primes de remboursement des obligations				
Immobilisations incorporelles --(B)	3 828 602,74	2 840 072,33	988 530,43	1 101 735,13
Immobilisations en Recherche et Dev.				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 296 602,74	2 840 072,33	456 530,43	569 735,13
Fonds commercial	532 000,00		532 000,00	532 000,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles --(C)	472 344 887,47	212 162 839,00	260 182 048,47	275 759 583,03
Terrains	87 823 000,00		87 823 000,00	87 823 000,00
Constructions	266 589 579,34	105 161 189,21	161 428 390,15	173 946 932,13
Installations techniques, matériel et outillage	109 100 300,68	99 784 019,67	9 316 281,01	12 014 152,15
Matériel de transport	1 947 297,82	1 880 784,70	66 513,12	105 669,47
Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	6 670 887,53	5 336 845,42	1 334 042,11	1 683 297,55
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	213 822,08		213 822,08	186 531,73
Immobilisations financières --(D)	37 261 181,44	14 340 000,00	22 921 181,44	20 303 798,27
Prêts immobilisés				
Autres créances financières	3 790 897,14		3 790 897,14	605 413,77
Titres de participation	33 470 284,50	14 340 000,00	19 130 284,50	19 698 384,50
Autres titres immobilisés				
Ecarts de conversion actif --(E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentations des dettes de financement				
TOTAL (A+B+C+D+E)	524 234 093,14	238 089 818,02	288 144 275,12	301 466 373,99
Stocks --(F)	397 616 007,57	0,00	397 616 007,57	482 312 501,84
Marchandises	13 472 329,15	0,00	13 472 329,15	21 328 587,60
Matières et fournitures consommables	384 143 678,42		384 143 678,42	460 983 914,24
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits finis				
Créances de actif circulant --(G)	421 537 641,04	9 473 806,86	412 063 834,18	624 981 069,35
Fournis, débiteurs, avances et acomptes	39 349 459,58		39 349 459,58	18 084 670,11
Clients et comptes rattachés	314 259 340,11	9 473 806,86	304 785 533,25	533 248 445,43
Personnel	2 907 660,10		2 907 660,10	1 492 363,35
Etat	54 308 859,81		54 308 859,81	57 317 444,96
Comptes d'associés				
Autres débiteurs	9 944 713,06		9 944 713,06	14 210 347,92
Comptes de régularisation- Actif	767 608,38		767 608,38	427 797,58
Titres valeurs de placement --(H)				
Ecarts de conversion actif --(I) [Eléments circulants]	1 483 353,44		1 483 353,44	1 302 740,74
TOTAL II (F+G+H+I)	820 637 002,05	9 473 806,86	811 163 195,19	1 108 596 311,95
TRESORERIE-Actif	33 786 063,98		33 786 063,98	144 580 056,13
Chèques et valeurs à encaisser	50 000,00		50 000,00	
Banques, T.G et C.C.P	33 466 563,37		33 466 563,37	144 339 205,68
Caisses, Régle d'avances et accreditifs	269 500,61		269 500,61	240 850,45
TOTAL III	33 786 063,98		33 786 063,98	144 580 056,13
TOTAL GENERAL I+II+III	1 380 657 157,17	247 563 624,88	1 133 093 532,29	1 554 642 742,07

BILAN (PASSIF)	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
	CAPITAUX PROPRES	62 041 703,98
Capital social ou personnel (1)	125 000 000,00	125 000 000,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé	125 000 000,00	125 000 000,00
Dont versé	125 000 000,00	125 000 000,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport	16 125 000,00	16 125 000,00
Ecarts de réévaluation	77 822 318,50	77 822 318,50
Réserve légale	10 376 990,42	10 376 990,42
Autres réserves	2 000 000,00	2 000 000,00
Report à nouveau (2)	-96 998 843,84	82 903 795,09
Résultat en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice (2)	-72 283 761,10	-179 902 638,93
Total des capitaux propres (A)	62 041 703,98	134 325 465,08
Capitaux propres assimilés (B)		
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Dettes de financement (C)	87 123 501,05	152 324 846,01
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	87 123 501,05	152 324 846,01
Provisions durables pour risques et charges (D)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Ecarts de conversion-passif (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	149 165 205,03	286 650 311,09
Dettes du passif circulant (F)	819 778 912,03	1 007 264 069,43
Fournisseurs et comptes rattachés	386 205 493,07	411 945 978,53
Clients créanciers, avances et acomptes	174 731 647,13	359 205 982,81
Personnel	23 539 801,05	13 080 773,78
Organismes sociaux	80 713 439,43	42 131 397,98
Etat	77 058 088,37	156 605 342,25
Comptes d'associés	15 633 145,38	15 633 145,38
Autres créanciers	53 727 187,18	7 129 476,97
Comptes de régularisation passif	8 170 110,42	7 231 971,74
Autres provisions pour risques et charges (G)	1 483 353,44	1 302 740,74
Ecarts de conversion - passif (Eléments circulants) (H)	903 901,43	2 405 743,78
TOTAL II (F+G+H)	822 166 166,90	1 010 972 553,97
TRESORERIE PASSIF	161 762 162,36	257 019 877,01
Crédits d'escompte		2 833 392,59
Crédits de trésorerie	20 587 983,78	48 838 775,98
Banques (Soldes créditeurs)	141 174 178,58	205 347 708,44
TOTAL III	161 762 162,36	257 019 877,01
TOTAL GENERAL I+II+III	1 133 093 532,29	1 554 642 742,07

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES HT DESIGNATION	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE	
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	3 = 2 + 1	4
PRODUITS D'EXPLOITATION	242 348 388,45		242 348 388,45	411 337 979,10
Ventes de marchandises (en l'état)				
Ventes de biens et services produits	312 283 129,14		312 283 129,14	710 572 297,30
Chiffres d'affaires	312 283 129,14		312 283 129,14	710 572 297,30
Variation de stocks de produits (1)	-76 934 740,74		-76 934 740,74	-300 108 208,43
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation: transferts de charges	6 905 495,33		6 905 495,33	873 890,23
Total I	242 348 388,45		242 348 388,45	411 337 979,10
CHARGES D'EXPLOITATION	378 942 216,48	1 648 785,19	380 611 001,67	544 555 123,43
Achats (reventes) de marchandises				
Achats consommés (2) de matières et fournitures	156 818 939,55		156 818 939,55	237 375 460,79
Autres charges externes	51 812 421,42	1 648 785,19	53 461 206,61	117 112 788,12
Impôts et taxes	933 373,47		933 373,47	1 409 810,59
Charges de personnel	150 594 086,53		150 594 086,53	1 657 730 944,88
Autres charges d'exploitation				550 000,00
Dotations d'exploitation	18 783 325,51		18 783 325,51	22 376 118,98
Total II	378 942 216,48	1 648 785,19	380 611 001,67	544 555 123,43
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-136 593 828,03	-1 648 785,19	-138 242 613,02	-133 217 144,33
PRODUITS FINANCIERS	2 376 927,46		2 376 927,46	1 652 004,09
Produits des titres de part. et autres titres immobilisés				52 503,00
Gains de change	696 993,72		696 993,72	914 790,40
Intérêts et autres produits financiers				132 137,53
Reprises financières: transfert charges	1 679 933,74		1 679 933,74	552 575,14
Total IV	2 376 927,46		2 376 927,46	1 652 004,09
CHARGES FINANCIÈRES	21 430 397,57	93 174,43	21 523 572,00	43 920 168,02
Charges d'intérêts	19 091 174,07	93 174,43	19 184 348,50	27 584 149,49
Perf. de change	855 870,06		855 870,06	693 277,77
Autres charges financières				
Dotations financières	1 483 353,44		1 483 353,44	15 642 740,74
Total V	21 430 397,57	93 174,43	21 523 572,00	43 920 168,02
RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)	-19 053 470,11	-93 174,43	-19 146 644,54	-42 268 161,93
RÉSULTAT COURANT (III+VI)	-155 447 297,94	-1 741 959,62	-157 189 257,56	-175 485 306,24
PRODUITS NON COURANTS	1 527 729,80		1 527 729,80	8 665 784,38
Produits des cessions d'immobilisations	1 307 826,62		1 307 826,62	8 665 616,88
Subventions d'équilibre				
Reprises sur provisions et amortissements	219 903,18		219 903,18	167,50
Autres produits non courants				
Reprises non courantes: transferts de charges				
Total VII	1 527 729,80		1 527 729,80	8 665 784,38
CHARGES NON COURANTES	17 214 005,83	18 870,00	17 232 875,83	9 524 757,05
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations	643 250,00		643 250,00	8 404 396,97
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	16 570 755,83	18 870,00	16 589 625,83	1 120 360,08
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
Total IX	17 214 005,83	18 870,00	17 232 875,83	9 524 757,05
RÉSULTAT NON COURANT (VII-IX)	-15 686 276,03	105 750 151,49	90 063 875,46	-858 972,67
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)	-171 335 573,97	103 988 191,87	-67 347 382,10	-176 344 278,93
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	2 094 844,00	2 841 533,00	4 936 377,00	3 558 360,00
RÉSULTAT NET (XI-XII)	-169 240 729,97	106 829 724,87	-62 411 005,10	-179 902 638,93
RÉSULTAT NET (XI-XII)	-169 240 729,97	106 829 724,87	-62 411 005,10	-179 902 638,93
TOTAL DES PRODUITS (I+VII+XI)	246 253 045,91	105 749 021,49	352 002 067,40	421 655 769,57
TOTAL DES CHARGES (II+VIII+XII)	419 683 465,88	4 222 362,42	423 905 828,30	601 558 408,50
RÉSULTAT NET (Total des produits-total des charges)	-173 430 419,97	101 146 658,87	-72 283 761,10	-179 902 638,93

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (ESG)		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
1	Ventes de Marchandises (en l'état)		
2	Achats consommés (2) de matières et fournitures		
3	MARGE BRUTES VENTES EN L'ÉTAT		
4	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	235 442 893,32	410 464 088,87
5	Variation de stocks de produits (1)		
6	PRODUITS D'EXPLOITATION (4+5)	242 348 388,45	411 337 979,10
7	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
8	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	210 300 216,16	354 488 248,98
9	Achats consommés de matières et fournitures	156 818 939,55	237 375 460,79
10	Autres charges externes	53 481 276,61	117 112 788,12
11	VALEUR AJOUTÉE (I+II+III)	25 142 677,16	55 975 839,89
12	Subventions d'exploitation		
13	Impôts et taxes	933 373,47	1 409 810,59
14	Charges de personnel	150 594 086,53	1 657 730 944,88
15	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) [OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)]	-126 384 782,84	-111 164 915,58
16	Autres produits d'exploitation		550 00



TABEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	10 872 302,78	1 927 118,49						12 799 421,27
* Frais préliminaires								
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	10 872 302,78	1 927 118,49						12 799 421,27
* Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 810 602,76	18 000,00						3 828 602,76
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 278 602,76	18 000,00						3 296 602,76
* Fonds commercial	532 000,00							532 000,00
* Autres immobilisations incorporelles								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	471 494 775,84	832 041,44		66 683,34	48 613,15			472 344 887,47
* Terrains	87 823 000,00							87 823 000,00
* Constructions	265 814 483,27	775 096,09						266 589 579,36
* Installat. techniques, matériel et outillage	109 103 175,49	16 555,00		29 183,34	48 613,15			109 100 300,68
* Matériel de transport	1 947 297,82							1 947 297,82
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	6 620 287,53	13 100,00		37 500,00				6 670 887,53
* Autres immobilisations corporelles								0,00
* Immobilisations corporelles en cours	186 531,73	27 290,35						213 822,08
TOTAL GENERAL	486 177 681,38	2 777 159,93		66 683,34	48 613,15			488 972 911,50

TABEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	N° IF	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
							Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
1	2	3	4	5	6	7	8	9		
DELATRE GENERALE MECANIQUE	5701352	ATELIER MACANIQUE	3 500 000,00	50,10	4 646 515,50	4 646 515,50	31/12/19	5 601 581,15	-2 366 495,89	52 503,00
DLM SENEGAL	0	CONSTRUCTION	2 631 579,00	100,00	17 544,00	17 544,00	31/12/19	15 449 234,83	1 143 301,43	0,00
GEMA CONSTRUCTION	0	CONSTRUCTION	6 140 351,00	51,00	28 686 225,00	14 346 225,00	31/12/19	-5 649 999,40	-4 797 083,00	0,00
DCS	0	CONSTRUCTION METALLIQUE	200 000,00	60,00	120 000,00	120 000,00	31/12/19	37 234,91	-86 906,04	0,00
Total			12 471 930,00		33 470 284,50	19 130 284,50		-6 107 183,50	-6 107 183,50	0,00

TABEAU DES PROVISIONS

NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	14 340 000,00							14 340 000,00
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)	14 340 000,00							14 340 000,00
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors	16 379 302,19				6 905 495,33			9 473 806,86
5. Autres Provisions pour risques et charge	1 302 740,76		1 483 353,44			1 302 740,76		1 483 353,44
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	17 682 042,95		1 483 353,44		6 905 495,33	1 302 740,76		10 957 160,30
TOTAL (A+B)	32 022 042,95		1 483 353,44		6 905 495,33	1 302 740,76		25 297 160,30

TABEAU DES DETTES

Dettes	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
DE FINANCEMENT	87 123 501,05	87 123 501,05						
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	87 123 501,05	87 123 501,05						
DU PASSIF CIRCULANT	819 778 912,03	148 918 063,79	636 036 002,23	34 824 846,01	45 155 258,40	76 328 183,95	12 229 377,83	123 316 382,96
- Fournisseurs et comptes rattachés	386 205 493,07	133 284 918,41	252 920 574,66		40 770 002,92		12 229 377,83	123 316 382,96
- Clients créditeurs, avances et acomptes	174 731 647,13		174 731 647,13					
- Personnel	23 539 801,05		23 539 801,05					
- Organismes sociaux	80 713 439,43		80 713 439,43		4 385 255,48	76 328 183,95		
- Etat	77 058 088,37		77 058 088,37					
- Comptes d'associés	15 633 145,38	15 633 145,38						
- Autres créanciers	53 727 187,18		18 902 341,17	34 824 846,01				
- Comptes de régularisation - Passif	8 170 110,42		8 170 110,42					
T O T A U X	906 902 413,08	236 041 564,84	636 036 002,23	34 824 846,01	45 155 258,40	76 328 183,95	12 229 377,83	123 316 382,96

TABEAU DES CRÉANCES

Créances	Total	Analyse par Échéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
De l'Actif Immobilisé	3 790 897,14	3 185 483,37	605 413,77					
- Prêts immobilisés								
- Autres créances financières	3 790 897,14	3 185 483,37	605 413,77					
De l'actif circulant	421 537 641,04	113 614 666,87	307 922 974,17		36 333 440,00	54 308 859,00	5 716 657,68	3 197 518,51
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	39 349 459,58		39 349 459,58					
- Clients et comptes rattachés	314 259 340,11	113 614 666,87	200 644 673,24		36 333 440,00		5 716 657,68	3 197 518,51
- Personnel	2 907 660,10		2 907 660,10					
- Etat	54 308 859,81		54 308 859,81			54 308 859,00		
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	9 944 713,06		9 944 713,06					
- Compte de régularisation actif	767 608,38		767 608,38					
T O T A U X	425 328 538,18	116 800 150,24	308 528 387,94		36 333 440,00	54 308 859,00	5 716 657,68	3 197 518,51

ÉTAT DE DÉROGATION

Indication des Dérogations	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation
INDICATION DES DÉROGATIONS		
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DES METHODES

NATURES DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

TABEAU DES SURETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

Tiers Débiteurs ou Tiers Crédeurs	Montant couvert par la sureté	Nature (1)	Date et Lieu d'inscription	Objet (2)(3)	V.N.C. de la sureté donnée
Sureté donnée					
Banque	30 000 000,00	Hypothèque	27/06/2012 à Casablanca	CMT	32 987 501,05
Banque	60 000 000,00	Hypothèque	31/12/2016 à Casablanca	CMT	36 636 000,00
Banque	17 800 000,00	Hypothèque	22/06/2017 à El Jadida	CMT	9 809 623,80
Sureté reçue					
Banque	599 008 774,78	Caution et marché	31/12/18	Caution	480 023 688,91

ENGAGEMENT FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS

	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
Engagement donné		
	NEANT	NEANT
Engagement reçu		
	NEANT	NEANT

TABEAU D'AMORTISSEMENT

NATURE	Cumul début exercice		Dotation de l'exercice	Amortissement sur les immobilisations sorties	Cumul d'amortissement en fin d'exercice
	1	2			
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	6 571 045,22	2 175 861,47			8 746 906,69
* Frais préliminaires					
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	6 571 045,22	2 175 861,47			8 746 906,69
* Primes de remboursement des obligations					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 708 867,63	131 204,70			2 840 072,33
* Immobilisation en recherche et développement					
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	2 708 867,63	131 204,70			2 840 072,33
* Fonds commercial					
* Autres immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	195 735 192,81	16 476 259,34	48 613,15		212 162 839,00
* Terrains					
* Constructions	91 867 551,14	13 293 638,07			105 161 189,21
* Installations techniques; matériel et outillage	97 089 023,34	2 743 609,48	48 613,15		99 784 019,67
* Matériel de transport	1 841 628,35	39 156,35			1 880 784,70
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	4 936 989,98	399 855,44			5 336 845,42
* Autres immobilisations corporelles					
* Immobilisations corporelles en cours					
TOTAL GENERAL	205 015 105,66	18 783 325,51	48 613,15		223 749 818,02

DELATRE LEVIVIER MAROC

S.A. au capital de 125.000.000 DH – Patente 31500410 – R.C. Casablanca 18069 – CNSS ADH 1156951 – IF 01640971 – ICE 001578598000042
CC P Rabat 567 55 Siège Social / Km. 9, Route de Rabat, Ain-Sebaa – Tél 05 22 66 96 00. Fax : 05 22 35 54 65 – www.dlm.ma – Presse : rp@dlm.ma – Finance : y.jermoumi@dlm.ma

Marché automobile

De nouvelles restrictions sur les importations
en perspective

- ◆ Les opérateurs pourraient être contraints de réduire davantage la voilure afin de limiter la sortie de devises.
- ◆ Plusieurs pistes sont étudiées.
- ◆ Les ventes de véhicules chutent de 86% en avril.

Par D. William

Les importateurs de véhicules automobiles sont dans le dur. Et ils le seront encore davantage les mois à venir. Pour eux, comme pour plusieurs opérateurs dans d'autres secteurs, le déconfinement ne signifiera pas une reprise soutenue de l'activité.

En effet, l'Etat marocain étudierait des pistes pour davantage encadrer les importations de véhicules. Selon nos informations, parmi elles, il y a la limitation des importations aux voitures valant au maximum 45.000 euros.

Mais cette option ne semble pas faire l'unanimité car, au-delà du fait qu'elle pourrait nuire à l'image du Maroc vis-à-vis de ses partenaires, elle ne rapporte rien dans l'absolu.

Par contre, une taxe plus soutenue sur les voitures de luxe, oui. Cette piste reste sérieuse : elle permettrait non seulement d'influer sur les volumes importés, mais surtout à l'Etat de renflouer un peu ses caisses bien chahutées en cette période.

La volonté de mieux circonscrire les importations automobiles a pour objectif de limiter au maximum la sortie de devises afin de préserver les réserves de change, lesquelles sont sous haute tension dans ce contexte de crise sanitaire. Si tant est qu'elle est appliquée, ce sera la seconde mesure d'importance qui vise directement les importateurs.

Rappelons, en effet, qu'en mars dernier, l'Administration des douanes et impôts indirects (ADII) avait demandé à l'Association des importateurs de véhicules au Maroc (AIVAM) «d'inviter ses



Les analystes d'AGR anticipent un éventuel retour à la normale des ventes de véhicules à compter du second trimestre 2021.

membres à réduire au strict minimum leurs importations en négociant avec leur fournisseurs le report de celles-ci. La Douane avait ainsi exigé de chaque membre de lui transmettre un tableau faisant ressortir, pour les prochains mois, les importations en cours et celles qu'il n'a pas été possible de reporter ou d'annuler.

«La situation compliquée que nous vivons aujourd'hui a, entre autres conséquences, un impact négatif sur notre balance des paiements. En effet, les recettes touristiques, les transferts de MRE et les recettes au titre des exportations s'inscrivent déjà en baisse très significative», avait expliqué l'ADII pour motiver sa décision.

S'achemine-t-on vers une réduction drastique des importations de grosses

cylindrées et autres berlines de luxe ?

En tout cas, un nouveau tour de vis réduirait considérablement la fenêtre de tir pour les opérateurs du secteur, surtout que c'est sur les voitures de luxe qu'ils réalisent le plus gros de leurs marges.

Déjà, ils restent très fragilisés à cause de cette crise qui a fortement impacté leurs chiffres d'affaires.

A fin avril, les ventes de voitures neuves ont en effet atteint 1.683 unités contre 12.305 unités à la même période de l'année dernière, soit un plongeon de 86%. Le cumul total des immatriculations s'est élevé à 33.825 unités en 2020 contre 52.948 en 2019, soit un recul de 36%.

Dans le détail, le segment des voitures particulières n'a pas dépassé 29.788



Ce plongeon du marché fait suite à un mois de mars tout aussi catastrophique, qui affichait une chute des véhicules commercialisés de 61%.



véhicules cédés au cours des quatre premiers mois de l'année, en baisse de 37,4%. Le VUL comptabilise 4.037 unités vendues, soit une régression de 24,8%.

«En réalité, les ventes constatées ce mois ont été réalisées avant la crise», nous confie, amer, un importateur.

Ce plongeon du marché fait suite à un mois de mars tout aussi catastrophique, qui affichait une chute des véhicules commercialisés de 61% par rapport à mars 2019.

Pourtant, pour s'adapter aux réalités de cette crise inédite, certains importateurs ont essayé de faire preuve d'innovation pour accrocher la clientèle et faire du chiffre, malgré la fermeture de leurs points de vente. C'est le cas de Sopriam, distributeur exclusif des marques Peugeot, Citroën et DS au Maroc, qui a mis en ligne un site par marque www.peugeotonline.ma et www.citroenonline.ma à travers lequel les clients peuvent choisir à distance leur véhicule, ses options, ses couleurs. Sopriam s'engage même à livrer le véhicule au domicile du client, dans le respect des normes de sécurité et sanitaire. Mais qui a la tête à faire un achat de véhicule en cette période d'état d'urgence sanitaire ?

La morosité risque de continuer

Les perspectives semblent peu prometteuses pour les acteurs du secteur. Non seulement ils sont contraints de réduire la voilure en termes d'importation, mais, de surcroît, la demande aura du mal à suivre, même si les importateurs disposent de stocks constitués en prévision du Salon Auto Expo (juin 2020) qui a finalement été reporté.

Dans sa dernière étude publiée il y a une quinzaine de jours, Attijari Global Research, qui avait d'ailleurs laissé entendre que «les fortes pressions sur les avoirs en devises du Maroc peuvent aboutir à des restrictions sur les importations de certaines gammes de voitures», avance deux principales raisons qui peuvent impacter la reprise des ventes : l'acte d'achat de voiture ne constituerait pas durant la phase post-crise une priorité pour l'ensemble des ménages et la fermeture des usines des principaux constructeurs en Europe aurait forcément un impact sur le rythme d'approvisionnement des distributeurs au Maroc durant l'année 2020.

Fort de ce constat, les analystes d'AGR estiment que «les ventes totales pourraient être divisées par deux, passant d'un niveau de 166.000 à 90.000 unités en 2020, soit un repli important de 47%».

Ils anticipent ainsi un éventuel retour à la normale des ventes de véhicules à compter du second trimestre 2021. ♦

Automarché

Chute historique des ventes de véhicules

♦ Seules 1.683 voitures ont été écoulées durant le mois d'avril 2020, soit une chute de 86,32% par rapport à avril 2019.

Par C. Jaidani

Comme attendu, le marché de l'automobile a été frappé de plein fouet par la crise sanitaire. Après une baisse des ventes en mars 2020 de 61,7%, le trend baissier s'est davantage accentué en avril : seules 1.683 voitures ont été écoulées contre 12.305 au cours de la même période de l'année dernière, soit une chute de 86,32%.

Le cumul total des immatriculations depuis le début de l'année est porté à 33.825 unités contre 52.948 en 2019, soit un recul de 36,11%.

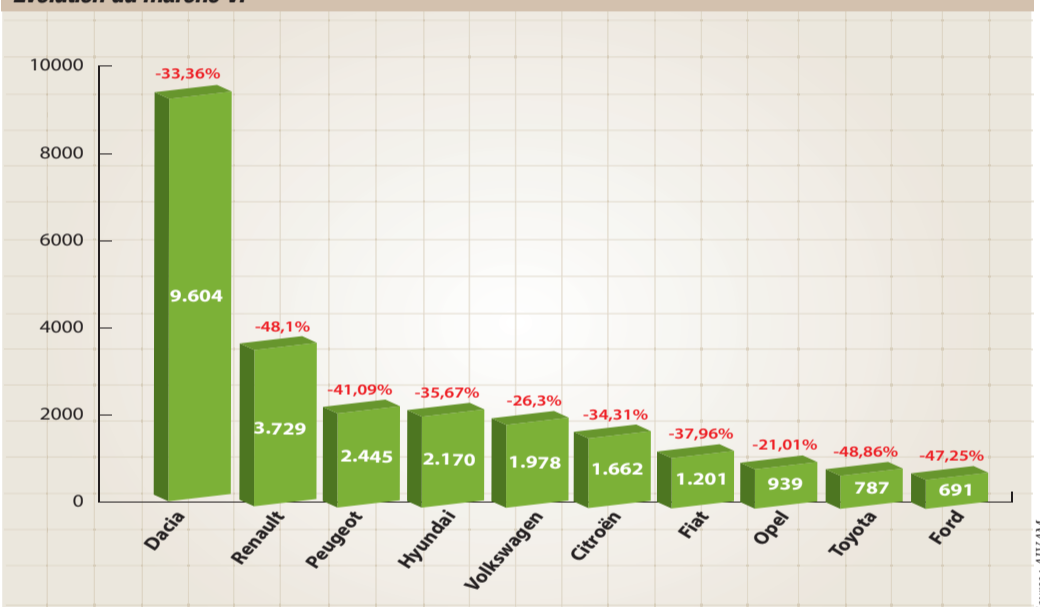
Dans le détail, le segment des voitures particulières (VP) n'a pas dépassé 29.788 véhicules cédés au cours des quatre premiers mois de l'année, en baisse de 37,39%. Le segment VUL (véhicules utilitaires légers) enregistre 4.037 unités vendues, soit une régression de 24,84%.

Avec un confinement jusqu'au 20 mai et des jours fériés de Aïd al-Fitr entre les 23 et 25 du même mois, les pertes du marché de l'automobile devraient s'alourdir davantage.

Mises à part quelques marques nouvellement réintroduites sur le marché, toutes les autres ont réalisé des contreperformances à deux chiffres.

Dans le top-ten des ventes

Evolution du marché VP



VP, Dacia est toujours en tête avec 9.604 livraisons, mais un recul de 33,36%. Elle est suivie de loin par sa consœur Renault avec 3.729 unités écoulées, soit une régression de 48,1%. Peugeot occupe la troisième position avec 2.245 immatriculations, enregistrant une chute de 41,09%. La quatrième position est revenue à Hyundai avec un cumul des ventes de 2.170 unités et une baisse de 26,3%. Volkswagen campe à la cinquième place avec un volume de vente de 1.978 véhicules cédés et un recul de 26,3%. Citroën s'adjuge la sixième place à 1.662 voitures vendues, soit une régression de 34,31%. Fiat est au septième rang à 1.201 livraisons, enregistrant une baisse de 37,96%. Opel a pris la huitième

place avec un volume de 939 unités cédées et un recul de 21,01%. Toyota est neuvième, cumulant 787 voitures cédées, soit une plongée de 48,86%. Ford termine le peloton avec 691 immatriculations mais consent un recul de 47,25%. Le même trend baissier caractérise le segment de luxe. Mercedes a cédé 571 voitures, soit un recul de 31,4%. BMW a livré 425 voitures, soit une chute de 52,14%. Audi n'a pas dépassé un volume de 372 livraisons, enregistrant une plongée de 37,58%. Dans le segment VUL, excepté certaines marques comme GFSK et Opel qui ont nouvellement investi le segment, les autres sont dans le rouge. Ainsi, GFSG est en tête de la catégorie avec un volume écoulé de 601 uni-

Le segment des voitures particulières (VP) n'a pas dépassé 29.788 véhicules cédés au cours des quatre premiers mois de l'année.

tés, signant une croissance de 62,87%. Elle est suivie par Dacia avec 520 immatriculations et une baisse de 28,57%. Arrivent ensuite côte à côte Ford et Renault avec 515 unités cédées chacune, soit respectivement une régression de 36,18% et 24,82%. Hyundai est cinquième avec 476 immatriculation mais une régression de 1,86%. ♦

Droit d'accès à l'information

Un rempart contre les «fake news»

- ◆ Le droit d'accès à l'information peut être un sérieux rempart contre la propagation de la rumeur et la désinformation.
- ◆ En vertu de l'arsenal juridique en vigueur au Maroc, les entités publiques sont désormais tenues de diffuser de manière proactive l'information, et ce par tous les moyens possibles de publication.

Par M. Diao

L'article 27 de la Constitution marocaine érige le droit d'accès à l'information publique en un droit constitutionnel que chaque citoyen ou personne étrangère qui réside légalement au Maroc peut exercer gratuitement auprès des institutions et organismes publics. Les vertus attribuées au droit d'accès à l'information (DAI) sont nombreuses. Le DAI est essentiel au fonctionnement démocratique des sociétés. Celui-ci favoriserait également le développement, en améliorant les performances économiques et rend les autorités publiques redevables pour leur action et leur gestion des deniers publics. L'autre atout de ce droit fon-

damental a trait à sa grande propension à renforcer la participation citoyenne pour l'amélioration de la qualité des services publics (santé, éducation, transport, etc.).

A l'ère des «fake news», favorisée par la montée en puissance du digital, le DAI peut être à la fois un sérieux rempart contre la propagation de la rumeur et de la désinformation, et un sacré coup de pouce pour les journalistes et les chercheurs, censés mener des investigations.

Le guide du citoyen rendu public et relatif à la loi 31.13 portant sur le DAI, entrée en vigueur le 12 mars 2019, apporte des informations édifiantes quant aux moyens mis à la disposition du citoyen pour accéder à l'information publique.

Le document rappelle également que l'information doit être



Peu de citoyens marocains ou étrangers établis légalement au Maroc exercent effectivement leurs DAI, parfois par méconnaissance de la loi ou tout simplement par résignation.

diffusée de manière proactive par les institutions et les organismes concernés, et ce par tous les moyens possibles de publication, en particulier sur les portails nationaux des données publiques ou les sites Web des administrations ou des institutions.

Des manquements de part et d'autre

Force est d'admettre que toutes les entités publiques au Maroc ne respectent pas l'exigence de la diffusion de l'informa-

tion de la manière précitée. Et peu de citoyens marocains ou étrangers établis légalement au Maroc exercent effectivement leurs DAI parfois par méconnaissance de la loi en la matière ou tout simplement par résignation.

D'où la nécessité de la part des pouvoirs publics de multiplier les efforts de communication et de sensibilisation afin de faire connaître l'arsenal juridique relatif au DAI auprès des Marocains, tout en contraignant les administratives publiques à jouer le jeu. D'autant que le culte du confidentiel a pris le pas pendant longtemps au sein de l'administration marocaine. Par ailleurs, il est utile de souligner qu'une simple demande peut donner le droit à son auteur de prétendre avoir accès à l'information auprès des administrations et institutions qui en disposent (Parlement, tribunaux, collectivités territoriales, Conseil national des droits de l'homme, etc.).

Dans le même ordre d'idées, toute institution ou organisme concerné par le DAI est astreint de désigner officiellement une personne qui sera en charge de recevoir la demande d'accès



Une simple demande peut donner droit à son auteur de prétendre avoir accès à l'information auprès des administrations et institutions.



à l'information et d'y répondre dans des délais allant de 3 à 20 jours selon que la procédure est normale ou d'urgence, avec toutefois la possibilité de prorogation de ces délais dans des conditions bien définies.

A l'évidence, la loi sur le DAI prévoit des exceptions puisque par exemple, les informations relatives, entre autres à la sécurité intérieure et extérieure, la défense nationale ou encore la vie privée des personnes ne peuvent être transmises à une personne qui en fait la demande. Il en est de même pour les informations déjà publiées de manière proactive et celles en relation avec un autre pays ou organisation internationale. ◆

Le droit de recours

En cas de refus de divulgation de l'information ou de réponse négative, le dispositif juridique relatif au DAI prévoit des voies de recours, bien entendu avec des délais précis. La première s'opère par la plainte auprès du président de l'institution concernée et la seconde voie est la Commission du DAI (CDAI) dans un délai de 30 jours à partir de la date de réception de la plainte.

Enfin, la dernière voie de recours est le tribunal administratif compétent dans un délai de 60 jours à compter de la date de réception de la réponse de la CDAI à la plainte ou de la date d'expiration du délai légal imparti pour répondre à la plainte. Notons enfin que tout refus de délivrer une information par la personne chargée d'accès à l'information doit être motivé et concerner des cas bien spécifiés par la loi (non-disponibilité des informations demandées ou en cours de préparation, imprécision des informations demandées, etc.).



«La loi sur le DAI brille par son caractère restrictif»

- ◆ L'adoption de la loi 31.13 relative au droit d'accès à l'information est un progrès significatif du Royaume sur le chemin de la démocratie.
- ◆ La mise en œuvre de la loi nécessitera un travail de longue haleine, et surtout une réelle volonté de la part des pouvoirs publics.
- ◆ Azeddine Akasbi, professeur d'économie et expert de l'Open budget, dis- sèque les carences de ce dispositif juridique, qui gagnerait à être plus connu par le grand public.

Propos recueillis par M. Diao

Finances News Hebdo : La loi 31.13 relative au droit d'accès à l'information (DAI) est entrée en vigueur en mars 2019. Avec le recul, quelles sont, selon vous, les principales caractéristiques de ce dispositif juridique ?

Azeddine Akasbi : Cette loi dont la partie concernant la diffusion de l'information de manière proactive par les institutions et les organismes qui doit être appliquée à partir de mars 2020, est un dispositif juridique extrêmement restrictif. Plusieurs domaines n'y sont pas couverts (sécurité, défense nationale, politique monétaire, finances publiques, etc.). Des dispositions juridiques, pour ne citer que l'article 360 du Code pénal, vont jusqu'à criminaliser l'utilisation de l'information. La Commission du DAI, chargée de veiller à la mise en œuvre de

la loi en la matière, est consultative. Par conséquent, celui-ci n'a pas un pouvoir de sanction et même peut manquer de moyens.

F. N. H. : Quel regard portez-vous sur la mise en œuvre concrète de la loi relative au DAI ?

A. A. : En plus du caractère restrictif de la loi, le volet concernant la mise en œuvre pose également problème, notamment la publication proactive mentionnée plus haut qui n'est pas encore appliquée. La loi portant sur le DAI prévoit plusieurs mesures relatives entre autres, aux marchés publics, aux budgets des collectivités territoriales, aux élections et à l'audit. Pour l'heure, il n'y a aucune avancée significative en termes d'accès à l'information concernant ces domaines. Aujourd'hui, même si l'état d'urgence sanitaire prévaut au Maroc avec le confinement, il n'y avait rien de concret avant la crise liée à la pandémie du coronavirus ayant trait à la disponibilité de l'infor-

mation sur les projets des ministères par exemple.

Par ailleurs, force est de constater que l'actualité rattrape la loi relative au droit d'accès à l'information, avec le débat actuel, suscité par le projet de loi 22.20. Projet portant sur l'utilisation des réseaux sociaux, des réseaux de diffusion et réseaux similaires, adopté par l'Exécutif qui ne l'avait jamais rendu public avant le 27 avril 2020. Or, selon l'article 27 de la Constitution de 2011 et d'autres dispositions juridiques, les textes et projets de loi et les conventions internationales doivent être rendus publics avant leur adoption et faire l'objet de débats. Ils nécessitent également la publication de la part du secrétariat général du gouvernement (SGG) qui doit recueillir le point de vue de la société civile et de tous les acteurs concernés. Cet épisode est la parfaite illustration du manquement de la loi sur le DAI en dépit de sa nature restrictive. Il faut savoir qu'en vertu de la Constitution, la société civile est une partie prenante dans l'élaboration et le suivi des projets de loi. Le contexte actuel qui appelle à la mobilisation générale pour lutter contre la pandémie devrait plutôt inciter l'Exécutif à impliquer toutes les parties concernées par le projet de loi qui continue de défrayer la chronique.

F. N. H. : La loi a le mérite d'exister tout de même. Pour autant, les Marocains exercent-ils pleinement leur DAI ?

A. A. : Les Marocains ont commencé à exercer ce droit fondamental. Transparency Maroc anime un projet impliquant une dizaine d'associations dont les membres sont formés sur la loi portant sur le DAI. L'association, comme d'autres associations marocaines, formulent des demandes d'informations auprès des institutions publiques. Ceci dit, les Marocains exerceraient davantage ce droit si le gouvernement multiplie les campagnes de sensibilisation auprès des médias publics, avec l'objectif d'informer le grand public sur les dispositions de la loi 31.13.



Des dispositions juridiques, pour ne citer que l'article 360 du Code pénal, vont jusqu'à criminaliser l'utilisation de l'information.

Dans le cadre de l'initiative Open Government Partnership (gouvernement ouvert), le Maroc a pris l'engagement d'impliquer et d'informer la société civile. Toutefois, il y a lieu de préciser que l'association Tafra a pris l'initiative, avec le soutien d'économistes marocains, de demander au haut-commissariat au Plan (HCP) des informations plus détaillées. Les réponses venant du HCP ont été très insatisfaisantes dans la mesure où celles-ci ne sont pas suffisamment détaillées. Ce qui peut empêcher les chercheurs à se livrer à l'exercice du traitement de données. Les audits ou les travaux de la Cour des comptes doivent toujours être rendus publics même si les entités en question évoluent dans des secteurs névralgiques de l'économie nationale. A ce titre, la loi sur le DAI prévoit de ne pas divulguer certaines informations liées par exemple à la concurrence.

Au final, il est clair que la mise en œuvre de la loi sur le DAI sera difficile pour plusieurs raisons, liées entre autres à la culture de l'administration, l'organisation et l'archivage. L'administration qui estime parfois à tort que l'information lui appartient à elle seule, n'a pas encore initié la démarche lui permettant de rendre celle-ci accessible sous des formats adéquats et surtout exploitables. Il faut une réelle volonté politique afin de garantir les conditions de succès de la loi. ◆

Budget général de l'Etat

Quelle marge de manœuvre face à la crise ?

- ◆ La pandémie du coronavirus accentue davantage la pression sur les finances publiques, fragilisées, entre autres, par un taux d'autosuffisance fiscale qui tourne depuis longtemps autour de 60%.
- ◆ Durant cette période de crise exceptionnelle que traverse le pays, la conversion d'une partie de la dette intérieure, qui représente le plus gros paquet de la dette publique, permettrait au pays d'élargir ses marges de manœuvre budgétaire.

Par M. Diao

La crise sanitaire liée à la progression du coronavirus a généré un choc au niveau de l'offre et de la demande au Maroc. La crise économique que traverse le pays, illustrée par un quasi arrêt de la plupart des activités marchandes, mettra à rude épreuve les finances publiques qui étaient déjà fragiles avant l'apparition de la pandémie. Pour preuve, depuis de nombreuses années, le taux d'autosuffisance fiscale du Maroc tourne autour de 60%. Ce qui révèle l'incapacité du système fiscal à générer suffisamment de ressources financières pour l'alimentation du budget général de l'Etat (BGE).

Cette situation pour le moins inconfortable pour les finances publiques rend dès lors le recours à l'endettement inéluctable, avec des conséquences néfastes sur le BGE de 2020. Pour avoir un ordre de grandeur, les dépenses liées aux services de la dette au titre du BGE avant la crise du covid-19 tournaient autour de 97 Mds de DH pour quasiment le même montant emprunté afin de parer au déficit de ressources dû à l'inefficacité du système fiscal.

Pression sur les finances publiques

La dernière étude d'Attijari Global Research qui, en raison de la pandémie du coronavirus, prévoit une baisse substantielle des recettes fiscales, couplée à la hausse des dépenses publiques, fait ressortir un déficit budgétaire pouvant atteindre 6% du PIB en 2020 (contre 3,5% du PIB prévu par la Loi de Finances 2020).



La phase de relance après la crise risque également d'être coûteuse pour les finances de l'Etat.

D'où l'intérêt de s'interroger sur les marges de manœuvre budgétaire dont dispose l'Exécutif qui, faudrait-il le rappeler, a résolument pris la décision de limiter les dépenses futures. Ces dernières seront orientées vers les priorités imposées par la gestion de la crise liée au Covid-19. Désormais, l'Administration ne peut plus engager de dépenses sans l'aval du ministère de l'Economie et des Finances et celui du ministère de tutelle.

Au-delà du dessein manifeste de rationaliser les dépenses publiques, force est de constater que le Fonds de solidarité, dédié à la gestion de la pandémie du coronavirus est de nature à élargir la marge de manœuvre financière de l'Etat pourvu qu'il n'y ait pas un grand écart entre les promesses de dons (autour de 35 Mds de DH) et les sommes effectivement récoltées par la Trésorerie générale du Royaume.

L'effort de l'Etat allant dans le sens de parer à la crise de l'offre et de la demande (moteur de la croissance économique), induite par la progression de la pandémie, sollicitera indubitablement les ressources publiques.

La phase de relance après la crise risque également d'être coûteuse pour les finances de l'Etat.

«Le gouvernement est convaincu qu'il est nécessaire de sortir de cette crise par le haut, en mettant en place un plan volontariste et ambitieux, mais à condition qu'il soit orienté vers les besoins accentués par la crise du Covid-19, notamment les secteurs de la santé, l'éducation, la lutte contre les inégalités sociales, la couverture médicale et sociale, et les investissements dans les infrastructures de base en milieu rural», analyse Najib Akesbi, professeur et économiste.

Ce dernier concède que l'accroissement des ressources publiques

par l'augmentation du déficit budgétaire qui risque d'être largement supérieur à 6% en 2020, est d'une nécessité impérieuse au regard des enjeux du moment, parmi lesquels il y a lieu de citer la préservation des revenus des Marocains et le sauvetage des entreprises menacées de faillite.

Conversion de la dette intérieure en investissements

L'adoption du décret-loi n° 2.20.320 autorisant le gouvernement à dépasser le plafond des financements extérieurs (voir p.13) montre que l'élargissement des marges de manœuvre budgétaire, est érigé en priorité par l'Etat.

D'autres recours pourraient être mis à profit. «La conversion d'une partie de la dette publique intérieure en investissements élargirait la marge de manœuvre budgétaire de l'Etat sans accentuer le niveau d'endette-

ment du pays», recommande Najib Akesbi, qui rappelle que sa proposition est réaliste puisque le Maroc a eu recours à la conservation de la dette extérieure en investissements entre 1996 et 2004.

«La conversion d'une partie de la dette publique intérieure, détenue par les institutionnels marocains (banques, compagnies d'assurances, etc.), permettrait de transformer par exemple la moitié des 97 Mds de DH du BGE 2020, dédiés au service de la dette en investissements. Ce qui donnerait une marge de manœuvre confortable à l'Etat», soutient-il. Et de conclure : «Dans ce cas de figure, il ne s'agit pas de transformer les créanciers en bienfaiteurs. Dans le cadre d'un partenariat win-win, une négociation avec l'Etat définirait les règles de partage des produits issus des investissements dans les secteurs jugés prioritaires dans le contexte actuel». ◆



«L'arrêt d'activité dans le secteur immobilier est compris entre 50 et 60%»

- ◆ Le redémarrage de l'écosystème, notamment chez les notaires, la conservation foncière, la DGI et le déblocage du crédit acquéreur donneront une nouvelle impulsion à l'activité.
- ◆ Le département de tutelle veille au grain, et a pris plusieurs mesures importantes.
- ◆ Eclairage de Driss Nokta, vice-président de la Fédération nationale de la promotion immobilière (FNPI) et président de l'Association des promoteurs immobiliers de Casablanca.

Propos recueillis par C. Jaidani

Finances News Hebdo : Quelle est votre évaluation des effets de la crise sanitaire sur le secteur de l'immobilier ?

Driss Nokta : Comme les autres secteurs, plusieurs entreprises ont été impactées, l'arrêt de l'activité est compris entre 50 à 60%, selon les projets et les villes. Malheureusement, le télétravail n'est pas totalement préconisé pour notre activité. Nous avons recours au digital pour la demande ou le suivi des autorisations mais pour les chantiers, ce n'est pas possible.

De nombreux entrepreneurs ont eu des difficultés pour maintenir totalement ou partiellement leur activité à cause des contraintes liées à la mobilité des ouvriers. Nous avons également constaté que certaines administrations ou corps de métiers (Conservation foncière, direction de l'enregistrement et les notaires) n'arrivaient pas à maintenir leur rythme de travail comme avant.

F. N. H. : Comment jugez-vous la situation du marché, la demande est-elle toujours au rendez-vous ?

D. N. : La demande est toujours là, mais différentes complications bloquent la concrétisation sous forme d'achat. Par exemple, les visites des biens immobiliers sont de moins en moins fréquentes, le contact avec les commerciaux est restreint, sans oublier l'absence des notaires que j'ai citée auparavant.

Toutefois, la situation commence à être débloquée. Nous avons mené des discussions avec le gouvernement pour trouver une solution au blocage au niveau des banques pour les crédits acquéreurs. Les organismes de financement font partie de l'écosystème, ils ne peuvent pas accorder les crédits si les autres acteurs (notaires, conservateurs, DGI...) sont à l'arrêt. Ces derniers ont annoncé le démarrage de leur activité dès le 23 avril. Les choses commencent à renouer avec la normale.

F. N. H. : L'immobilier était déjà dans une phase de ralentissement. Pensez-vous que la crise actuelle accentuera davantage ce marasme ?

D. N. : La morosité du secteur de l'immobilier a débuté depuis des années. Elle s'inscrit dans un cycle très long alors que la crise actuelle devrait durer quelques mois.

Dans notre secteur, nous ne sommes pas dans une logique de crise. Certes, c'est une situation un peu particulière qui s'impose à tout le monde et à tous les secteurs pas uniquement à la promotion immobilière. Tout le monde est concerné pour réussir le confinement et maîtriser la pandémie. C'est pour cela que tout le monde doit être solidaire, et je crois que la reprise sera au rendez-vous le plus vite possible.

Comme vous l'avez remarqué, les promoteurs ont répondu présents pour la contribution au Fonds spécial contre le Covid-19 et ils s'efforcent de préserver l'emploi et les investissements. Il ne faut pas oublier que notre secteur a des effets d'entraînement sur d'autres activités comme les matériaux de construction, les corps de métiers et les milliers de maîtres-artisans. Nous nous inscrivons pleinement dans l'esprit citoyen.

F. N. H. : Avez-vous sollicité le gouvernement pour différentes mesures de soutien pendant la crise et après ?

D. N. : Nous avons de très bonnes relations avec tous nos partenaires publics. La réunion tenue avec Nezha Bouchareb, après sa nomination à la tête du ministère de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire, de l'Habitat et de la Politique de ville, s'est passée dans un esprit de confiance et de coopération mutuelle.

Depuis le début de la crise, elle est en contact permanent avec les représentants du secteur pour faire le suivi et une évaluation de la situation, manifestant une réactivité citoyenne. Nous sommes disposés à accompagner les mesures prises afin d'accélérer le redémarrage de l'activité.◆



Nous avons mené des discussions avec le gouvernement pour trouver une solution au blocage au niveau des banques pour les crédits acquéreurs.





«Le télétravail n'est pas prévu par le code du travail marocain»

- ◆ Les dispositions en vigueur ne prévoient pas les conditions de recours à cette organisation du travail ni les modalités de son application.
- ◆ Une loi est en cours de préparation pour encadrer le télétravail au sein de la fonction publique.
- ◆ L'expérience actuelle aura permis à certaines entreprises de constater que le télétravail représente une alternative viable à leur organisation traditionnelle.
- ◆ Entretien avec Me Nesrine Roudane, avocate au Barreau de Casablanca, membre du Conseil de l'Ordre des avocats au Barreau de Casablanca, présidente de la commission juridique et fiscale de la CFCIM, associée-gérante-Roudane & Partners Law Firm.

Propos recueillis par B. Chaou

Finances News Hebdo : Comment se définit le télétravail ?

Nesrine Roudane : Le télétravail est une forme d'organisation du travail par le biais de laquelle le salarié exécute de façon régulière et volontaire des tâches qui auraient pu être exécutées au sein de l'entreprise, en dehors des locaux de

son employeur, en utilisant les technologies de l'information et de la communication, notamment l'Internet.

F. N. H. : Peut-on dire que le télétravail ne s'applique qu'en situation de circonstances exceptionnelles ?

N. R. : Non. Pour certaines entreprises, le télétravail fait partie de la culture de leur ADN et elles y ont recours de manière régulière, du moins pour certaines catégories de salariés.

Mais pour la majorité des entreprises, le télétravail n'a vocation à s'appliquer qu'en cas de situation exceptionnelle ou de force majeure.

Du fait de cette pandémie, le télétravail s'est imposé comme la seule alternative viable pour maintenir l'exécution de la relation contractuelle et freiner la propagation du Covid-19

F. N. H. : Y a-t-il aujourd'hui une loi encadrant le télétravail au Maroc ?

N. R. : Le télétravail n'est pas prévu par le code du travail marocain qui, rappelons-le, date de 2003. Les dispositions en vigueur ne prévoient pas les conditions de recours à cette organisation du travail ni les modalités de son application. Il convient de préciser que même si le télétravail peut présenter des similarités avec le travail à domicile tel que prévu par l'article 8 du code du travail, il ne se confond pas avec ce dernier.

Le télétravailleur peut exécuter son travail à partir de son domicile ou de tout autre endroit qu'il choisit en utilisant les technologies de l'information. C'est par là qu'il diffère du travail à domicile (home working) où il n'y a pas lieu de vérifier l'existence d'une subordination juridique et une surveillance immédiate de l'employeur.

Précisons que dans le secteur public, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration a publié le 15 avril 2020 un guide du télétravail dans les administrations publiques et qu'une loi est en cours de préparation pour encadrer le télétravail au sein de la fonction publique.

Le Covid-19 a permis aujourd'hui une prise de conscience de cette forme d'organisation du travail et plusieurs recommandations sont faites pour modifier les dispositions du code du travail et se doter d'une réglementation spécifique au télétravail.

F. N. H. : Comment les entreprises s'organisent-elles donc pour adopter le télétravail ?

N. R. : Pour la plupart des entreprises, il s'agit d'un aménagement temporaire du mode d'exécution des tâches des salariés qui, du fait de l'actualité liée au Covid-19, sont soumises aux mesures de distanciation sociale, dont le confinement.

Ce mode de travail suppose certes une organisation ficelée, une mise en place de moyens technologiques pour l'exécution du travail mais aussi une discipline et une rigueur de la part des salariés. Toutefois, en pratique, cet aménagement se fait donc au gré des capacités des uns et des autres d'accomplir leur travail à domicile ou dans un autre lieu que l'établissement de l'employeur, en utilisant la technologie disponible.

Les entreprises doivent s'assurer du respect des règles d'hygiène telles que annoncées dans le décret n° 2-12-262 du 10 juillet 2012 et de l'extension de l'assurance contre les accidents du travail pour couvrir le télétravail tel que prévu par les dispositions de la loi 12-18.

L'entreprise pourrait également avant la mise en place de ce nouveau mode d'organisation procéder à une consultation du comité d'entreprise dans le cadre des missions qui lui



Le télétravail ne remet pas en cause la protection des données à caractère personnel sauf s'il concerne la manipulation de données personnelles.



sont confiées par l'article 466 du code de travail.

F. N. H. : Sur quelles bases une charte encadrant le télétravail se fait-elle ?

N. R. : La législation marocaine ne met pas à la charge de l'employeur l'obligation d'élaborer une charte même si son élaboration est fortement recommandée et permettra d'établir les modalités de recours à ce mode d'organisation.

Comme tout aménagement des conditions de travail, l'entreprise peut adopter, après consultation des délégués du personnel ou le comité d'entreprise ou les représentants syndicaux, s'il y en a, une charte (ou directive) concernant le télétravail.

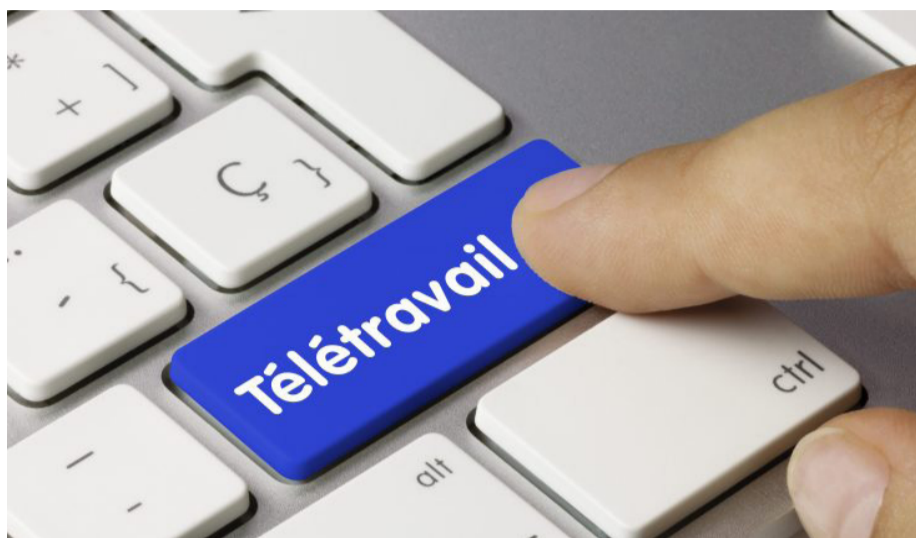
Celle-ci sera normalement rédigée de manière à prévoir les droits et, surtout, les obligations des salariés concernés. Cela inclura souvent des obligations renforcées quant à la confidentialité des informations traitées, au contrôle du temps de travail, tels que les conditions de passage au télétravail et de retour à une exécution sans télétravail, les modalités d'acceptation par le salarié des conditions de mise en œuvre du télétravail, les moyens techniques mis en place pour l'exécution du télétravail, les modalités de contrôle du temps de travail, ou encore la détermination des modalités de communication entre le salarié et l'employeur.

Il est nécessaire, comme tout aménagement des conditions de travail, de communiquer cette charte à l'inspection du travail. En l'absence d'une charte élaborée par l'employeur ou d'un accord collectif, ce mode d'organisation du travail peut être librement convenu entre l'employeur et le salarié au moment de la conclusion du contrat de travail ou par le biais d'un avenant à ce contrat.

F. N. H. : Ce mode de travail peut-il être imposé aux salariés ou se fait-il d'un commun accord ?

N. R. : Faute de régime légal spécifique au télétravail qui en déterminerait les contours et dans la mesure où le travail à exécuter peut être effectué par télétravail et que l'employeur met à la disposition de son salarié les moyens techniques nécessaires à l'exécution de son travail, le télétravail peut être imposé par l'employeur dans le cadre de son pouvoir de gestion et de direction face à un salarié qui doit exécuter son contrat de bonne foi surtout pendant ces circonstances exceptionnelles.

Mais, en général, le télétravail résulte d'un accord mutuel entre l'employeur et le salarié concerné. Rappelons que l'employeur doit fournir au salarié les moyens de réaliser cette tâche par télétravail.



F. N. H. : Les droits sont-ils les mêmes pour les salariés en télétravail que ceux présents dans les locaux ?

N. R. : Oui, un télétravailleur bénéficie des mêmes droits que les autres salariés de droit commun présents dans les locaux de l'employeur sous réserve des dispositions particulières prévues par le code du travail, déjà évoquées (respect des conditions d'hygiène et de sécurité, assurances accidents de travail, etc.).

F. N. H. : Qu'en est-il de la protection des données à caractère personnel ? N'y a-t-il pas de frottement juridique entre le télétravail et la protection des données ?

N. R. : Le télétravail ne remet pas en cause la protection des données à caractère personnel, sauf s'il concerne la manipulation de données personnelles dites sensibles ou implique un transfert de données personnelles à l'étranger, sans autorisation de la CNDP, ce qui serait particulièrement illégal. Si vous faites allusion à la diminution de la capacité de contrôle par l'employeur d'un salarié travaillant avec des données personnelles propres à l'entreprise à son domicile, il y a bien entendu un risque accru de mauvaise manipulation, volontaire ou non, de ces données. Il y a également un risque accru de communication de ces informations à des tiers (membres de la famille, par exemple).

Il appartient donc à l'employeur, comme c'est le cas pour les données personnelles traitées dans les locaux de l'entreprise, de prendre les mesures organisationnelles et techniques pour assurer la protection des données personnelles que ses salariés doivent traiter, y compris par le biais du télétravail. Cela passera notamment par des obligations de prudence et de confidentialité renforcées dans la charte de travail à domicile (ou télétravail) ou dans le contrat de travail ou la convention collective, selon le cas, qui doivent s'accompagner de mesures de sécurité renforcées pour garantir la sécurité des systèmes d'information et des données

traitées.

F. N. H. : Pensez-vous que le télétravail sera adopté dans un horizon long terme par plus d'entreprises, au regard de la baisse des coûts qu'il permet ?

N. R. : Je crois que l'expérience actuelle aura permis à certaines entreprises de constater que le télétravail représente une alternative viable à leur organisation traditionnelle et qu'il sera donc adopté comme

mode de travail de manière plus large et avec certainement moins de résistance qu'auparavant.

Le télétravail représente des avantages indéniables aussi bien pour le salarié que pour l'entreprise qui grâce à cette organisation peut réaliser certaines économies notamment celles liées au coût des locaux et de transport, réduction de l'absentéisme et de la perte de temps du fait de distractions ou de bavardages etc.

L'employeur demeure toutefois responsable de la capacité du salarié d'exécuter ses tâches par le biais du télétravail (il doit lui fournir les outils) et du contrôle de son activité, notamment au regard du traitement des données personnelles.

C'est une culture d'entreprise qui suppose beaucoup de discipline, de rigueur et de maturité de part et d'autre pour veiller à sa bonne exécution pour maintenir un système effectif sans impacter négativement la productivité.

Le télétravail représente des avantages et des inconvénients. Il représente également un bon compromis en cette période de crise mais il peut ne pas être adapté à toutes les structures. ♦

Justice numérique

Des défis techniques et juridiques majeurs à relever

- ◆ La crise sanitaire a montré la nécessité du déploiement de la Justice à distance.
- ◆ Tout un arsenal juridique statuant sur le sujet doit être élaboré.

Par C. Jaidani

Avec la crise sanitaire, le ministère de la Justice a été contraint de fermer tous les tribunaux et de ne laisser courir que les affaires pénales.

Pour certains services comme celui du casier judiciaire, il a été recommandé aux citoyens d'utiliser les plateformes digitales mises à leurs dispositions.

Plus que jamais, le digital a montré sa pertinence. Il est question d'encourager son déploiement pour atténuer les encombrements dans les différentes juridictions.

La justice digitale, ou à distance, est l'un des chantiers majeurs sur lesquels le gouvernement doit se pencher.

Une expérience pilote à Tinghir

Dans ce cadre, une opération pilote a été lancée au niveau du tribunal de Tinghir (Ouarzazate). Elle a permis le jugement de plusieurs inculpés qui n'ont pas fait le déplacement des prisons où ils sont incarcérés, évitant en cela le risque de leur contamination par le Covid 19 ainsi que les fonctionnaires qui les surveillent. Leurs avocats ont pu suivre les séances normalement, sans noter quelques objections. Ce système, déjà adopté par plusieurs pays, donne des résultats remarquables mais il pose des défis de taille au niveau de sa gestion et de son fonctionnement.

Certains juristes et militants des droits de l'homme ont manifesté quelques inquiétudes à ce sujet. Le Barreau de Rabat, par la voix de son bâtonnier Mohamed Barkou, n'a pas hésité à émettre quelques réserves surtout au niveau pénal, estimant que



La connexion Internet et la mise en place des infrastructures numériques sont de nouveaux enjeux pour la Justice.

«certaines affaires nécessitent la présence de plusieurs personnes comme les témoins ou la partie civile et il est délicat de gérer une séance regroupant différents intervenants par voie digitale».

Il a aussi relevé des imbroglios juridiques du fait que le système online ne figure nullement dans la procédure pénale ni dans la procédure civile.

Il faut à cet égard établir des textes de loi dédiés. «Un travail législatif doit être fourni en s'inspirant des expériences étrangères réussies tout en prenant en considération les spécificités marocaines», prône notre interlocuteur.

Pour Nabil Haddaji, avocat au Barreau de Casablanca et également militant des droits de l'homme, «la technique de la vidéoconférence a été testée efficacement dans plusieurs pays. C'est une procédure prévue par le Code pénal français ou américain par exemple mais à de cas limités et dans des conditions précises. Elle peut être tolérée par exemple dans

l'état d'urgence actuel où il est important de préserver la santé de toutes les parties». Il a insisté sur le principe que «les juges doivent impérativement s'assurer du respect concret des droits de la défense et du principe du contradictoire».

Techniquement, l'entrée en application de la justice dématérialisée nécessite de relever d'autres challenges, comme de disposer de plateformes technologiques performantes et fiables permettant des jugements équitables et préservant les droits des justiciables.

La formation de l'élément humain est tout aussi importante pour réussir tout le processus. «Si des dysfonctionnements sont relevés à ce niveau, tout le système est voué à l'échec», souligne Haddaji.

Il faut dire que le secteur de la justice est un écosystème qui implique un grand nombre d'intervenants. Certains travaillent directement au sein des tribunaux et de leurs annexes et d'autres à la périphérie des juridictions. L'initiation à l'environnement

technologique sera donc à plusieurs vitesses. C'est un défi à relever et il sera confronté à plusieurs poches de résistance.

Des avantages certains

L'orientation du secteur de la justice vers la voie digitale permettra de réduire la lenteur en matière de traitement des dossiers et devrait compléter le manque à gagner lié à l'insuffisance de l'effectif dédié au secteur.

Le numérique peut réduire les coûts et rendre la Justice plus efficace du fait que la couverture territoriale nécessite une importante mobilisation de fonds pour couvrir les charges et mettre en place les infrastructures nécessaires.

«La révolution numérique peut être d'une grande utilité pour développer la Justice. Parfois les avocats ou leurs auxiliaires peuvent faire des centaines de kilomètres pour déposer une requête, avoir un document ou assister à une séance dont la



L'orientation du secteur de la justice vers la voie digitale permettra de réduire la lenteur en matière de traitement des dossiers.

présence est facultative», souligne Haddaji.

Le numérique peut en outre apporter plusieurs solutions aux justiciables, surtout dans les régions éloignées ou enclavées, mais cela nécessite également la maîtrise de l'outil technologique et la présence de connexion Internet de bonne qualité.

Enfin, le niveau d'analphabétisme, et le faible accès des outils numériques de la population sont aussi des contraintes auxquelles il faudra trouver des solutions pour relever le défi de la digitalisation de la Justice. ◆



Livraison à domicile

«Le marché connaîtra un chamboulement après le Covid-19»

◆ Amine Handir, co-gérant de «Le Petit Coursier», société spécialisée dans les courses pour entreprises et particuliers, apporte son éclairage sur les impacts du confinement sur le secteur de la livraison.

◆ Il nous parle aussi des principaux changements que devrait connaître le marché post-Covid-19. Entretien.

Propos recueillis par C. Abounnaim

Finances News Hebdo : Tout d'abord, quels sont les impacts du confinement sur votre activité ?

Amine Handir : Depuis que les restrictions imposées par les autorités sont entrées en vigueur, nous avons illico ressenti les premiers impacts de la pandémie sur notre activité. Des effets toutefois à degré variable.

Près de 80% des partenaires avec lesquels nous collaborions, ont dû mettre fin momentanément à nos services. Face à ce constat, nous avons pensé également à arrêter puisque les commandes se faisaient très rares. D'autant que le B2C administratif (dossiers CNSS, DGI, banques, assurances, caisse de retraites...), le segment qui représente une grande part de notre chiffre d'affaires, était au point mort.

Finalement, d'autres segments ont pris le relais. La livraison B2B avec les markets place et le B2C léger (particuliers) ont contrebalancé nos pertes accusées dans les livraisons du B2B administratif, notre principal segment. Plusieurs sites e-com-

merce qui proposent une large gamme de produits, mais qui ne disposent pas de service de livraison à domicile, ont fait appel à nos prestations.

En outre, le segment «particulier» est devenu très actif. Nous avons constaté une forte hausse des commandes de produits d'épicerie, de produits sanitaires, alimentaires ou encore pharmaceutiques... Nous sommes passés d'une dizaine de demandes dans les premiers jours de la propagation du Covid-19 à 80/90 commandes par jour actuellement. Avec des pics au début du mois de Ramadan.

Je rajoute que plusieurs de nos nouveaux clients utilisent pour la première fois les services de livraison à domicile.

F. N. H. : Pour vous adapter à cette nouvelle situation, quelles sont les mesures que vous avez prises ?

A. H. : D'abord, pour assurer une protection maximale de nos clients et de nos agents de livraison, nous avons mis en place des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites barrières, comme définies au niveau du Royaume. Cela suppose notamment la mise en place de la livraison sans contact entre notre

livreur et les clients. En outre, un protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement des marchandises a également été actionné dans ces circonstances.

Sur un autre volet, pour gérer le flot de commandes que nous recevons chaque jour, nous avons temporairement augmenté notre flotte. C'est désormais 10 voitures et 20 motos qui s'occupent quotidiennement des livraisons.

Nous avons par ailleurs accéléré le processus de développement de notre application mobile, qui va permettre d'alléger les prises de commande par téléphone et nous permettra aussi de monter en puissance.

Enfin, nous discutons de partenariats avec des restaurants traditionnels et des structures de libre-service (épiceries et supermarchés) pour le mois sacré de Ramadan, mais aussi pour l'été.

F. N. H. : Quels sont les services que vous proposez aujourd'hui aux citoyens ?

A. H. : Dans le détail, nous nous occupons de la livraison de colis pour particuliers et entreprises, de médicaments et d'objets divers, de la légalisation de documents administratifs, du règlement de factures (eau, électricité, téléphone), de la distribution des journaux... Cela peut même aller aux dépôts de chèques à la banque, aux assurances, à la CNSS ou à la Direction des impôts. Je veux aussi noter que depuis l'arrivée de Glovo et de Jumia Food peu après 2017, nous nous sommes retirés du segment Food parce que nous n'avons pas les moyens de les concurrencer avec leurs budgets colossaux. Nous avons préféré nous concentrer sur le B2B administratif et le B2C léger.

Mais à quelque chose malheur est bon, dit l'adage. Avec cette pandémie, nous étions obligés de revisiter le segment de l'alimentaire et des courses en ligne, dont les chiffres connaissent en cette période de confinement une croissance fulgurante, surtout dans les grandes villes.



Le retour vers des normes de consommation (alimentaire ou autres) hors domicile va être plutôt lent.

F. N. H. : Comment voyez-vous l'évolution du secteur à la sortie de cette crise ?

A. H. : Le retour vers des normes de consommation (alimentaire ou autres) hors domicile va être plutôt lent. Et c'est une aubaine pour tous les acteurs de la livraison. Les habitudes et les expériences d'achats des Marocains vont certainement changer. Ils seront plus enclins, comme constaté actuellement, à utiliser les canaux du commerce électronique comme moyen de procuration des biens, des services mais aussi ses services annexes, à savoir la livraison à domicile ou le service après-vente. Et ces habitudes d'achat devront se maintenir après le confinement, et même augmenter quand cette pandémie sera complètement un fait du passé. J'insiste sur le fait que, une fois passée cette crise, les acteurs du e-commerce et de la livraison devront bichonner leur clientèle, mettre à leur disposition les bons outils, les bonnes promotions pour la convaincre d'acheter à distance, multiplier les alternatives de commande et miser sur l'omnicanal... En d'autres termes, fournir des efforts de fidélisation sera le véritable enjeu pour l'après Covid-19.

C'est dire que le marché de la livraison connaîtra un chamboulement radical après le Covid-19.

En revanche, il ne faut pas se mentir, l'évolution du secteur de la livraison reste tributaire de la relance économique, et par conséquent, du niveau de la demande des citoyens et de la consommation. ◆



Par Charaf Jaidani

Semis directs

L'OCP veut vulgariser la technique

- ◆ A travers l'initiative Al Moutmir, les équipes du groupe OCP ont accompagné 2.000 exploitants implantés dans 76 communes relevant de 18 provinces.
- ◆ Le dispositif permet d'importantes économies en matière de travail du sol et les récoltes s'inscrivent en hausse.
- ◆ Le témoignage des exploitants dans plusieurs régions du Royaume confirme ses avantages.

L'après-crise

D'aucuns pensent que la crise va se terminer à partir du 20 mai, date probable pour la fin du confinement. La vie reprendra de plus belle avec la levée des restrictions et autres dispositions d'urgence sanitaire.

Au Maroc, et partout dans le monde, les prémices d'une crise économique de longue durée sont fortement appréhendées. Contrairement à la récession de 2009 qui a mis du temps pour s'installer, la crise actuelle est brutale par son ampleur et aussi par sa rapidité. Certes, les gouvernements ont pris différentes mesures pour amortir le choc, mais les effets néfastes de la crise devraient se poursuivre pendant des mois, voire des années pour les plus pessimistes.

Les signes de régression sont nettement visibles dans les villes avec des taux de chômage ou de faillites des entreprises en forte hausse.

Quid alors du monde rural et du secteur agricole ?

Fortement dépendants des aléas climatiques, ils seront confrontés aux effets de la sécheresse durant le reste de la saison et le début de la saison prochaine. Mais l'impact de la crise sanitaire est déjà visible. Les produits agricoles marocains n'arrivent pas à retrouver aisément leur rythme d'exportation surtout en Europe, leur marché traditionnel. Au niveau national, la fermeture des hôtels, des restaurants et autres sites d'hébergement pèse lourdement sur la demande intérieure. Si les effets de la crise venaient à perdurer, une montée de l'exode rural, avec toutes les conséquences qui s'ensuivent, n'est pas à exclure. ◆



Par C. Jaidani

Le Maroc est un pays semi-aride qui dépend des aléas climatiques. C'est ce qui explique la fluctuation des récoltes d'une année à une autre, surtout pour les filières concentrées dans les zones bour. Pour faire face à ce dilemme, il existe plusieurs options, dont notamment l'utilisation de techniques modernes et de semis pouvant résister à la sécheresse et donner de bons rendements. En tant qu'acteur majeur dans

le domaine agricole notamment dans le secteur des engrais, des fertilisants et de l'accompagnement des exploitants, le Groupe OCP a lancé tout un programme pour vulgariser les semis directs, une option qui permet aussi d'encourager la durabilité de l'activité.

Cette technique a été introduite au Maroc grâce aux efforts du ministère de l'Agriculture et aux recherches de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). La contribution de l'OCP consiste à accélérer l'adoption de cette pratique.

La technique des semis directs a été importée des Etats-Unis depuis des années, mais n'a pas connu la vulgarisation escomptée.

ratives, des associations, des industriels et des experts du domaine, le dispositif a donné des résultats concluants.

Quels avantages ?

Comme l'explique Lhoucine Zroui, expert en semis directs à l'INRA de Settat : « Cette technique se définit par une absence totale de travail du sol (ni retournement, ni décompactage, ni préparation de lit de semence). Les caractéristiques physiques du sol favorables au développement des cultures sont obtenues uniquement par l'action du climat et de l'activité biologique du sol (racines, animaux, micro-organismes) et préservées par un couvert permanent ». La technique permet dès lors de préserver le sol de l'érosion et assure la rétention de l'humidité en constituant un stock d'eau qui permet un approvisionnement hydrique continu aux plantes.

Elle contribue aussi au développement de la vie microbienne des sols et à la promotion de mesures d'adaptation de l'agriculture marocaine aux changements climatiques via un développement agricole résilient.

Cette technique a été conçue aux Etats-Unis pour remédier



La technique permet dès lors de préserver le sol de l'érosion et assure la rétention de l'humidité.

Développé dans le cadre d'une approche participative en partenariat avec des coopé-

aux inconvénients de l'agriculture intensive qui impacte la durabilité, appauvrit le sol et lui fait perdre de la matière organique. Elle permet d'entamer la saison précocement en assurant des récoltes rapidement, et de démarrer d'autres cultures. De ce fait, deux moissons sont possibles annuellement.

Les agriculteurs séduits

Les agriculteurs qui ont utilisé des semis directs, notent avec satisfaction l'adoption de cette technique surtout dans les régions où la pluie n'est pas assez abondante.

« Cette année, les précipitations au cours des mois de janvier et de février étaient très faibles par rapport à la normale mais nos cultures ont pu supporter ce manque d'eau et poursuivre leur évolution. Les récoltes réalisées atteignent des niveaux exceptionnels, avec une moyenne de 30 quintaux par hectare alors que pour la voie conventionnelle, elles ne dépassent pas les 16 quintaux/ha », nous confie Hicham Daoui, président de l'association El Baraka, pour les semis directs et l'agriculture de conservation dans la région de Khouribga.

Dans la région de Doukkala, les exploitants qui ont choisi la technique de semis directs, ont obtenu des résultats remarquables.

« Nous avons été contactés par les équipes d'Al Moutmir de l'OCP qui nous ont expliqué les bienfaits du semi direct. Ils nous ont fourni toutes les explications nécessaires et nous ont accompagné dans la vulgarisation de ce processus. Au départ, nous étions réticents à son utilisation, mais l'évolution favorable des plantes a dissipé toutes nos craintes. Au final, l'état végétatif est assez satisfaisant si l'on prend en considération la situation hydrologique, l'une des plus faibles de ces 20 dernières années », affirme Abdelalim Gumir, président de l'association Al Khair, implantée à Oulad Amrane relevant de la préfecture de Sidi Bennour.



Les équipes de l'OCP supervisent toute la chaîne de production depuis les semis jusqu'aux moissons.

Il est à rappeler que l'initiative Al Moutmir a conçu et mis en œuvre une offre multiservice basée sur la démarche scientifique pour assurer la durabilité du secteur. Et sur le digital comme levier clé pour démultiplier l'impact et servir un maximum d'agriculteurs à travers le Royaume : le déploiement de la technologie Smart Blender, le programme des plateformes de démonstration, le programme du semis direct et l'application

mobile «@tmar» gratuite pour tous.

Il faut dire que les équipes de l'initiative Al Moutmir de l'OCP essaient de vulgariser au mieux la technique de semis directs à travers différentes régions du Royaume. Ils ont lancé à cet égard plusieurs plateformes. Le programme a bénéficié à 2.000 agriculteurs répartis dans 76 communes territoriales au niveau de 18 provinces. La superficie cultivée dépasse

les 10.000 hectares. 95% des parcelles sont dédiées aux céréales, le reste est réparti entre les légumineuses à raison de 4% et le textile (colza et lin) 1%. Le groupe OCP a mis à la disposition des coopératives et des associations agricoles 35 semoirs ainsi que 600 plateformes de démonstration dédiées.

« Sans l'accompagnement de l'OCP et son programme de vulgarisation, nous n'aurions

jamais pu avoir la possibilité de nous informer et d'adopter les semis directs. Le groupe a mis à la disposition des exploitants de notre région 10 semoirs. Des techniciens du programme Al Moutmir nous ont accompagnés durant toute la phase de l'exploitation », rapporte Rachid Lagziri, agriculteur et président de l'association Rdat, pour l'agriculture durable à Ain Dfali dans la région de Sidi Kacem.

« Cette technique est nouvelle au paysage agricole local. Elle nécessite un certain temps avant de s'imposer. Le rendement à l'hectare est un facteur déterminant pour l'encourager sachant que la différence est en moyenne de 10 quintaux de blé à l'hectare. Au niveau des charges, des économies importantes sont à relever. Au lieu d'utiliser 200 kg de semis par hectare, on utilise seulement 120 kg, ce qui représente 360 DH de gains en matière de coût. Les frais d'emblavement et du travail du sol qui tournent autour de 1.000 DH sont également économisés », ajoute-t-il.

A travers l'encouragement et l'intensification des semis directs, l'OCP ouvre de nouvelles perspectives pour l'agriculture nationale tournées vers la compétitivité, la durabilité et la maîtrise des charges ♦

Des atouts confirmés en termes de coûts

Au cours de cette saison où le niveau du cumul pluviométrique national est en baisse de plus de 50%, les récoltes réalisées grâce à cette technique ont permis de stabiliser le rendement par rapport aux années précédentes. Ainsi, elle permet de réduire le coût du travail du sol de 900 à 1.200 DH/ha, soit plus de 80% du coût global de préparation de lits des semis. Elle assure une baisse des coûts de la semence de 100 à 130 DH/ha, soit un gain de 30 à 35%. Les exploitants notent une amélioration moyenne de 10% dans l'homogénéité du couvert végétal relevé. La technique procure une grande tolérance au stress hydrique aux stades de tallage et montaison avec précocité dans l'épiaison dans les zones Bour défavorables. S'agissant de l'utilisation des ressources hydriques, elle limite la perte d'eau par évaporation et une meilleure utilisation de la réserve en eau du sol.



Arts plastiques

La Lettre à Qotbi

◆ Poète aux toiles vertigineuses et graphomane excessivement illuminé. Les débuts de Mehdi Qotbi restent encore largement méconnus. Il vécut de métiers divers, mais son truc, c'était la peinture.

Par R. K. H.

Tout faire par amour, pour rendre à la vie ce qu'elle nous a donné. Préférer, si cela se présente, un titre honorifique à une récompense matérielle, choisir l'harmonie plutôt que la célébrité, voilà qui définit bien Mehdi Qotbi, né à Rabat en 1951. Sa philosophie : ça ne veut rien dire si ce n'est pas une vie avec l'art et la manière. Reconstituer l'itinéraire d'une existence aussi dense que celle de Mehdi Qotbi relève d'une gageure insurmontable. Tout au plus, pourrions-nous en évoquer à coup d'aile les aspérités. Et elles sont foisonnantes.

Hormis ses connaissances, peu savent que l'enfance de Mehdi Qotbi a été jalonnée entre séparation des parents, privations, frustrations et chagrins qui se succèdent. Ceci dit, heureusement la certitude que quelque chose allait transformer une existence dénuée de signification animait toujours l'enfant. Quoiqu'il ne sût pas quoi. Un jour, il regarda des soldats défilier. Sitôt fasciné par leur uniforme, l'idée de devenir militaire lui traversa l'esprit. Il s'imaginait dedans. Dans l'uniforme.

Les petites histoires font parfois bien comprendre les grandes. En voici une amusante : âgé de

douze ans, il fit, avec un culot hallucinant, irruption dans la maison de Mahjoubi Ahardane, alors ministre de la Défense nationale, pour solliciter son soutien. Comme intervenir en sa faveur pour qu'il accède au lycée militaire de Kénitra. Stupéfait par l'audace de l'enfant, le ministre finit par lui exaucer son vœu.

Et voilà Mehdi déboulant de sa quiétude mélancolique dans les rigueurs militaires. Il rencontre la peinture tel un hasard favorable. Elève au lycée, on lui ordonna de réaliser une fresque. Le résultat dépasse les attentes des commanditaires. Mais rétif à toute discipline militaire, ne l'admettant guère, l'enfant mit les voiles, aussitôt, sur un coup de tête.

Retour à la case départ

Mehdi n'osait pas rejoindre la famille, car le papa, sévère comme tous les pères de cette époque, lui inspirait une grande crainte. Se retrouvant, alors, sans feu ni lieu, il satisfait ses besoins en enchaînant des petits boulots. Un court passage en tant que coiffeur qui le fait bâiller d'ennui, suivi d'un saut dans la rédaction du Petit Marocain comme stagiaire, puis se met au service d'une famille bourgeoise comme bon à tout faire.

L'adolescent, âgé de seize ans, se débrouillait. Il se réconciliait



par la peinture. Une nouvelle passion dont il se jeta, dans les bras, avec ferveur. Et à telle enseigne que c'est par elle que viendra son salut. Le peintre Jillali Gharbaoui, impressionné par les toiles de Mehdi, lui donne un coup de pouce en en faisant vendre deux, et l'encourage à poursuivre sa démarche picturale.

Coucou, l'étranger

Mehdi Qotbi s'inscrit en 1969 à l'école des Beaux-Arts de Toulouse et obtient son diplôme en 1971 où il fut le plus jeune candidat en France. Il poursuit également des études à l'École Supérieure des Beaux-Arts de Paris en 1972/1973.

En voici une autre histoire amusante qui fera bien comprendre les grandes : Il franchit la frontière avec en poche quelques francs fournis par l'ambassadeur d'Italie.

Une personne de marque que Mehdi avait rencontrée chez ses anciens employeurs bourgeois. Lorsqu'on lui refusa sa première demande pour effectuer des études de Beaux-Arts à Rome, parce qu'il ne possédait pas le bachot, un secrétaire d'Etat à l'Intérieur, rencontré chez les Ahardane, lui fait obtenir un passeport. Qotbi choisit de s'impliquer dans l'exploration de la lettre calligraphiée aussi bien pour sa signification et ce qu'elle offre comme variations graphiques et cursives infinies. Mehdi est un poète, en ce sens qu'il s'évertue à déclamer les lettres pour les faire affleurer et les enfermer dans la durée non dans un recueil, mais sur toiles. Phrases, mots, lettres arabes s'enchevêtrent, se confondent, se fondent. Une symbiose poétique qui est la marque d'un talent insigne. Parfois,

des signes presque imperceptibles viennent s'y glisser. Ils sont rebelles à toute tentative d'interprétation. Il serait vain de s'évertuer à débusquer la signification latente de l'œuvre. Mehdi Qotbi a été honoré de plusieurs distinctions : Commandeur de l'Ordre de la République de Hongrie, Commandeur de la Légion d'honneur (France), Commandeur des Arts et des Lettres, Officier du Mérite national français, Officier de l'Ordre du Trône (Maroc) et Chevalier des Palmes académiques (France). En 2011, il a été nommé président de la Fondation nationale des musées du Maroc. Mais quand on (re)pense à l'enfant qu'il avait été et ce qu'il a réalisé, c'est dire que le plus grand péché c'était de perdre espoir. Tendres espoirs. ◆

TÉMOIGNAGES



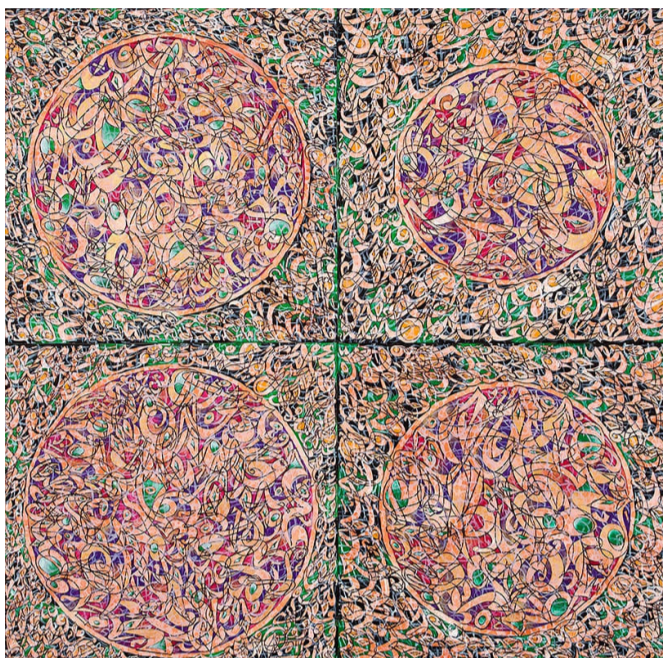
Adonis : «En regardant pour la première fois le travail de Mehdi Qotbi, je me suis dit je ne vois pas une calligraphie bien qu'il utilise les terres ; je ne vois pas non plus de la peinture, bien que les éléments en soient utilisés. Ce que je vois me rappelle, plutôt, la calligraphie-peinture.»



Mohammed Khair-Eddine : «Pour lire Qotbi, il faut d'abord savoir lire le tressaillement du sable fin des déserts. Et pour voir correctement ses couleurs, tracées en signes nouveaux, il faudrait recourir à la connaissance des éclats diamantaires...»

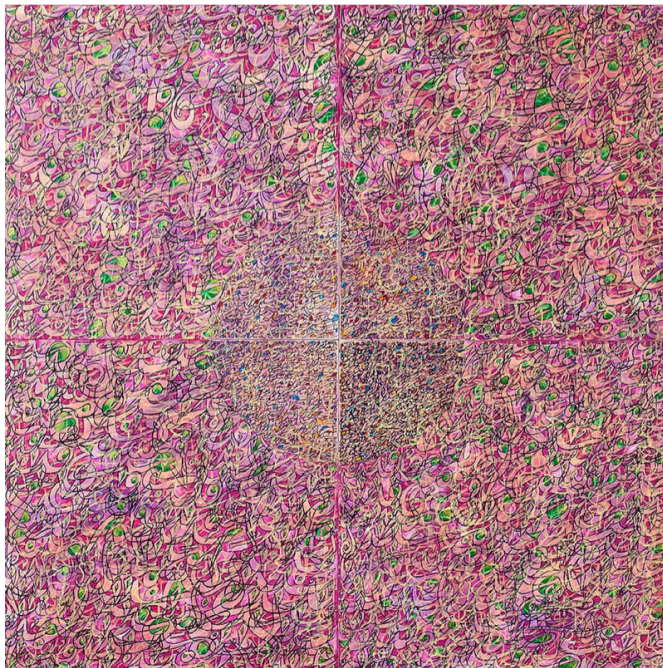
Gaudibert : «Peintures écrites, écritures peintes, calligraphies désécrites, poèmes de signes, danses de graphies, délires calligraphiques, transe d'écritures, autant

de vocables qui peuvent convenir aux œuvres de l'artiste marocain Mehdi Qotbi.»



Abdelkébir Khatibi : «Qotbi travaille souvent à partir d'un seul phonème (arabe en général), à partir d'une décomposition de l'alphabet, ou plus exactement de la solitude de la lettre, comme si, dès le commencement du geste pictural, la lettre désirait se dégager de toute langue et de son procès de signification.»

Marc Le Bot : «Des mots, il ne garde que la lettre; et cette lettre qu'il choisit dans l'alphabet arabe, il la répète en l'écrivant dans tous les sens : de haut en bas, de gauche à droite, en diagonale et à l'envers, si bien que son sens s'annule. Quant aux couleurs dont il la trace, leurs teintes voisines s'appellent ou, au contraire, leurs teintes opposées se repoussent, si bien que se forment des zones colorées où aucune écriture ne saurait s'identifier.»



#lemuséeàlamaison



La Fondation nationale des musées (FNM) continue de partager l'art et la culture, et à diffuser le bonheur dans les esprits tout au long de ce confinement.

Avec la programmation #lemuséeàlamaison, l'équipe de la FNM se mobilise et propose une programmation riche à travers des visites virtuelles dans les plus grandes expositions organisées au Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain.

La plateforme fnm.visite360.ma, a été développée pour contribuer à la démocratisation de l'accès à l'art et à la culture en permettant aux visiteurs, par un clic depuis chez soi, de découvrir, à travers des visites autoguidées, les chefs-d'œuvre naguère exposés.

Chaque vendredi, la FNM nous donne à voir, découvrir ou redécouvrir (sur ses réseaux sociaux : Facebook et Instagram de la FNM et du MMVI), une grande exposition.

Depuis le début du confinement, nous avons voyagé à travers les œuvres de Picasso, les couleurs de l'Impressionnisme, les sculptures de César Baldaccini, les Lumières d'Afrique ou la Biennale d'art contemporain de Rabat...

Aussi, tous les mardis, la FNM partage des Quizz'art amusants et ludiques pour garder des liens avec son public et privilégier l'interaction. Les réponses aux quizz sont publiées les mercredis. ♦

Energies renouvelables

Le Royaume-Uni lorgne le marché marocain

◆ Les opportunités d'investissements britanniques au Maroc et les perspectives de la coopération bilatérale, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables, ont été abordées récemment au plus haut niveau.

Par M. Diao

L'amélioration de l'attractivité du secteur des énergies renouvelables est une priorité pour le ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement, qui a initié le processus d'amélioration du cadre législatif et réglementaire régissant les énergies renouvelables au Maroc. Un projet de loi d'amendement de la loi 13-09 relative aux énergies renouvelables a été déposé au Secrétariat général du gouvernement (SGG), avec l'objectif de renforcer la transparence, la simplification des procédures d'autorisation et l'amélioration de la «bancabilité» et rentabilité des projets.

La tutelle s'attèle également à la modernisation du système électrique national pour une meilleure intégration et gestion prévisionnelle de la production renouvelable.

Le réseau électrique national de transport et de distribution devrait également être consolidé par un investissement d'environ 6 milliards de DH à l'horizon 2023. Ce qui permettra l'éva-



L'ouverture du marché électrique entre le Maroc et le Royaume-Uni par des liens solaires offshore et onshore a dominé les échanges.

luation d'une capacité renouvelable de 2.600 MW.

L'attractivité accrue du secteur des énergies renouvelables au cours de ces dernières a facilité l'installation de plusieurs sociétés provenant de plus de 12 pays sur le marché domestique. De plus, selon le Département de l'énergie, plusieurs dizaines de compagnies étrangères sont en cours d'installation.

C'est dans ce contexte pro-

pective que Aziz Rabbah, ministre de l'Energie, des Mines et de l'Environnement, s'est entretenu récemment par vidéoconférence, avec Gerry Grimstone, ministre de l'Investissement britannique, en présence de Thomas Reilly, ambassadeur du Royaume-Uni au Maroc.

Les opportunités d'investissements au Maroc

Au menu des discussions, les opportunités d'investissements

britanniques au Maroc et les perspectives de la coopération bilatérale, en particulier dans les domaines des énergies renouvelables, l'hydrogène, le gaz naturel et la recherche et innovation.

Pour rappel, le Maroc a l'ambition de devenir un pays exportateur de pétrole vert (hydrogène) à l'horizon 2030 et de porter à 52% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique à la même échéance. Au-delà de ce rappel, d'autres sujets d'intérêt commun tels que l'ouverture du marché électrique entre le Maroc et le Royaume-Uni par des liens solaires offshore et onshore et la coopération bilatérale sous forme pyramidale ont dominé les échanges entre les deux ministres.

Ces derniers ont également abordé le rôle important que le



Le Royaume-Uni vise la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Royaume-Uni, en tant qu'hôte de la prochaine Conférence des parties (COP26) sur les changements climatiques, peut jouer dans la transition vers une énergie propre au Maroc en suscitant les investissements dans les énergies renouvelables.

La Grande-Bretagne a fait le pari des énergies propres et s'est fixé l'objectif de porter à 30% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2020 et la neutralité carbone à l'horizon 2050. ◆

Un comité mix verra le verra

Les ministres marocain et britannique ont convenu de se rendre visite après la crise de la pandémie liée au Covid-19, qui sévit au Maroc et en Grande-Bretagne. Ces visites permettront de mettre sur pied un comité mixte afin d'établir un nouveau cadre de partenariat et une feuille de route pour sa mise en œuvre dans le domaine des énergies renouvelables, érigé en priorité par les deux pays partenaires.

Objectifs de développement durable

Le Covid-19 : une aubaine ou un handicap ?

◆ Si les dirigeants attachent le même niveau d'importance et d'urgence au combat contre le Covid-19 qu'à la lutte contre la pauvreté, la faim et le changement climatique, les pays pourraient atteindre les ODD.



Les femmes, qui représentent 60% de l'économie informelle dans le monde, risquent de sombrer davantage dans la pauvreté à cause du Covid-19.

La crise liée au coronavirus qui épargne peu de pays, risque d'avoir de fâcheuses conséquences sur les Objectifs de développement durable (ODD) au nombre de 17. Pour rappel, les ODD à atteindre à l'horizon 2030 constituent en quelque sorte des réponses aux défis mondiaux liés, entre autres à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la paix et à la justice. Au risque de voir la croissance mondiale se contracter de 3% en 2020 à cause du Coronavirus d'après le Fonds monétaire international, s'ajoute l'hypothèse selon laquelle 1,6 milliard de travailleurs de l'économie informelle (près de la moitié de la main-d'œuvre mondiale) sont susceptibles de voir leurs moyens de subsistance détruits, d'après l'Organisation internationale du Travail (OIT). Les femmes qui gagnent moins que les hommes, représentent près de 60% de l'économie informelle. En

conséquence, celles-ci risquent de sombrer davantage dans la pauvreté que les hommes.

La Banque mondiale alerte également sur le fait que 49 millions de personnes pourraient venir grossir les rangs des pauvres à l'échelle mondiale. Pour l'heure, les envois de fonds vers les pays en développement ont déjà diminué de 20%.

«Pas une fatalité»

Au regard de ce qui précède, force est de constater que le Covid-19 peut

1,6 milliard de travailleurs de l'économie informelle sont susceptibles de voir leurs moyens de subsistance détruits.

constituer un sacré ralentisseur pour l'atteinte des ODD. Ceci dit, Amina Mohammed, vice Secrétaire générale des Nations unies, fait montre d'optimisme : «ce n'est pas une fatalité. Nous avons les outils disponibles à l'échelle mondiale pour fournir aux pays en développement l'espace budgétaire et les ressources nécessaires pour soutenir les revenus des plus pauvres; pour protéger leurs communautés contre les pires effets et être prêts pour la reprise». Et d'ajouter : «Sur cette base, nous pouvons mieux récupérer - en augmentant la couverture des services essentiels; en générant des emplois verts pour une reprise verte».

Amina Mohammed est par ailleurs convaincue que si les dirigeants attachent le même niveau d'importance et d'urgence du Covid-19 qu'à la lutte contre la pauvreté, la faim et le changement climatique, les pays réussiront les ODD pendant cette décennie d'action. ◆

EN BREF

Station d'épuration

Copag-Jaouda lance le «Green CIP»

La coopérative agricole Copag-Jaouda a annoncé le lancement d'une nouvelle station d'épuration de l'eau, «Green CIP» pour un investissement de 3 millions de DH, et un coût d'exploitation de 1 million de dirhams par an. D'après la coopérative agricole, la station d'épuration de l'eau est la première au niveau africain et la deuxième du genre au niveau mondial. Concrètement «Green CIP» purifie les eaux usées produites par les unités de production de Copag-Jaouda de la région de Aït laaza, en enlevant certains produits chimiques utilisés dans la stérilisation et la désinfection. Ce procédé permet ainsi la réutilisation des eaux dans l'irrigation des cultures, et le recyclage des produits chimiques récupérés. L'autre avantage de la nouvelle station d'épuration est l'économie de l'eau et de l'énergie.. ◆

Emissions de gaz à effet serre

Une baisse de 6% pendant la pandémie de Covid-19



Amina Mohammed, vice-Secrétaire générale des Nations unies est formelle. «Les émissions mondiales devraient diminuer d'environ 6% pendant la pandémie de Covid-19», révèle-t-elle. Du côté de l'ONU, on rappelle que le ralentissement économique et industriel consécutif à la pandémie de coronavirus ne remplace pas une action climatique soutenue. Cette dernière est nécessaire pendant de nombreuses années afin de permettre l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris dont le maintien de l'augmentation de la température mondiale à un niveau inférieur à 2 degrés celsius par rapport aux niveaux préindustriels. ◆

Accompagnement des PME en Afrique du Nord

Proparco injecte 20 millions de \$



Le nouveau projet devrait présenter des impacts positifs sur le travail décent et l'économie des pays.

ordre d'idées, l'entité en mesure de mobiliser des montants importants grâce à des mécanismes de cofinancement avec ses partenaires européens fait savoir que le nouveau projet devrait présenter des impacts positifs sur le travail décent et l'économie des pays, répondant ainsi à l'objectif de développement durable 8 (Travail décent et croissance économique).

Concrètement, une dizaine de sociétés sera soutenue via des prises de participation donnant le contrôle ou une influence forte dans les secteurs de l'industrie, de la santé et de l'éducation. Ce qui devrait contribuer à la consolidation de plus de 3.000 emplois indirects, dont 700 emplois féminins. La nouvelle initiative de Proparco participera également au renforcement des capacités, à travers la formation d'un total de 600 employés grâce aux dépenses en formation par les entreprises investies. Au final, au-delà de l'aspect financier, Proparco sera aux côtés des entreprises pour leur prodiguer des conseils sur les aspects environnementaux et sociaux qui ont toute leur importance. ◆

◆ Aux côtés d'autres banques de développement, Proparco a souscrit au second closing du fonds SPE AIF I pour un montant de 20 millions de dollars, destiné à soutenir les entreprises répondant aux besoins des classes moyennes en Afrique du Nord.

Par M. Dia

Dans le contexte de crise difficile, lié à la propagation du coronavirus en Afrique du Nord, la dernière annonce de Proparco, filiale de l'Agence française de développement (AFD) dédiée au secteur privé, est une bonne nouvelle pour les PME dont la plupart est impactée. A travers une prise de participation de 20 millions de dollars dans le fonds d'investissement SPE AIF I, Proparco compte ainsi renforcer l'accompagnement prodigué aux PME connaissant des périodes de forte croissance ou de transition, dans les secteurs de l'industrie, de la santé et de l'éducation en Égypte, au Maroc et en Tunisie. Le ciblage des secteurs est d'autant plus pertinent que la crise liée au Covid-19 a accentué les besoins de ces pays d'Afrique du Nord en la matière. Rappelons que SPE AIF I est un fonds de capital investissement

géré par la société SPE Capital, partenaire de Proparco depuis des années et dotée d'une expérience avérée en Égypte, au Maroc et en Tunisie.

A en croire la filiale de l'AFD qui offre des solutions globales de financement, la nouvelle initiative est une réponse aux difficultés rencontrées par certaines sociétés, notamment familiales, en matière de transmission ou de transformation sans nécessairement pouvoir trouver des partenaires financiers. Dans le même



La nouvelle initiative devrait contribuer à la consolidation de plus de 3.000 emplois indirects, dont 700 emplois féminins.

Paroles de pro



Najib Abouloula, directeur de Smart Concept Solution

« Au regard du contexte actuel marqué par la crise du coronavirus, la prise de participation de 20 millions de dollars de Proparco dans le fonds d'investissement SPE AIF I est une initiative à saluer. D'autant plus que Proparco compte renforcer l'accompagnement prodigué aux PME dans les secteurs de l'industrie, de la santé et de l'éducation en Égypte, au Maroc et en Tunisie. Toutefois, au regard des besoins dans les secteurs précités au niveau de ces trois pays d'Afrique du Nord, il serait souhaitable que la filiale de l'AFD augmente sa prise de participation de 20 millions de dollars dans le fonds d'investissement SPE AIF I ou augmente sa contribution au soutien des PME de la région sous d'autres formes. Il faut savoir que l'un des grands défis des chefs d'entreprise sera de rattraper le retard engendré par la crise liée au coronavirus. Le deuxième semestre est une période cruciale pour un bon nombre de patrons de société, à l'affût des appels d'offres durant cette période généralement propice au business». ■

L'essentiel

La CGEM confectionne des guides anti Covid-19

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) a réalisé trois guides pratiques et un kit de formation au profit des entreprises habilitées à reprendre leurs activités. L'objectif étant de permettre aux entreprises, notamment les TPE et PME, d'appliquer les mesures préventives et sanitaires sur les lieux de travail. Du côté du patronat, on garantit que l'utilisation de ces outils est un prérequis important pour assurer une conformité et limiter le plus possible les risques de propagation de la pandémie. Les trois guides pratiques concernant les mesures préventives et sanitaires Covid-19 sont destinés aux PME, aux grandes entreprises (GE) et à l'audit interne sanitaire Covid-19. Le kit de formation mesures sanitaires Covid-19 est dédié à l'ensemble du personnel. Précisons enfin que les documents incluent, entre autres, une synthèse des meilleures pratiques adoptées aussi bien au niveau national qu'international tout en faisant référence aux mesures déployées par les autorités sanitaires marocaines. ◆